

Château-Garnier, demain !

Décembre 2013

N° 21



La Roche



Le Bois de Laleu



Impasse de l'étoile



Chez Jean de Lavaux

Le mot du maire

C'est toujours avec beaucoup d'émotion que le Comité de rédaction et moi-même nous vous présentons ce bulletin municipal, le dernier du mandat en cours. Nous comptons sur votre indulgence pour nous pardonner les inévitables erreurs et oublis qui de-ci de-là émaillent, à notre corps défendant cette gazette. Sachez que comme pour les précédentes, nous avons mis tout notre cœur à la rédiger et nous souhaitons que vous aurez autant de plaisir à la lire que nous à l'élaborer. Quoiqu'il en soit, je tiens à remercier chaleureusement toute cette équipe qui, dans la bonne humeur, travaille intensément à la rédaction de ces bulletins afin de diffuser à l'ensemble de nos concitoyens les informations concernant notre commune et l'action de la Municipalité.

Vous retrouvez dans ce bulletin toutes les rubriques qui vous sont maintenant familières et notamment les comptes-rendus synthétiques des conseils municipaux, les dernières réalisations, les rubriques nostalgie et histoire et bien

d'autres encore.

Bien évidemment, les associations ne sont pas oubliées et vous trouverez les articles qu'elles ont bien voulu nous transmettre. J'en profite pour renouveler nos remerciements à tous les bénévoles et les responsables d'associations, des plus jeunes aux plus anciens, pour leur implication à la vie de la Commune. Leur dévouement, leur dynamisme, leurs actions constituent le ciment de notre tissu associatif. Bien que notre Commune soit à l'écart des grands axes de communication, il y fait bon vivre et elle conserve un grand attrait comme le prouve l'arrivée de nouveaux ménages. Beaucoup de maisons se sont vendues ces derniers mois et il n'est pas interdit de penser que le dynamisme de nos associations et les actions de notre municipalité pour conserver des services de proximité tels les Ecoles, la garderie, le Point Santé, l'Agence Postale, le Multiservices-Dépôt de pain, l'Hôtel Restaurant...y sont pour beaucoup (ou tout du moins n'y sont pas étrangers).

En cette fin de mandat, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des adjoints et élus, les employés communaux, l'équipe enseignante et tous ceux (artisans, commerçants, bénévoles..) qui contribuent avec brio à rendre notre commune si attrayante.

De nombreux projets attendent la future équipe municipale mais elle ne pourra être pleinement efficace, que si l'ensemble des forces vives de Château-Garnier se montre solidaire et contribue au développement de notre village.

En attendant de vous retrouver lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le dimanche 5 janvier à 10h00, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et j'ai une pensée particulière pour celles et pour ceux qui sont seuls et souffrants. Je me joins au Comité de rédaction pour vous souhaiter une Bonne et Heureuse année 2014.

A très bientôt.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

	MATIN		APRES MIDI	
LU NDI	FERME		13H30	16H30
MARDI	8H00	12H00	13H30	16H30
MERCREDI	8H00	12H00	13H30	16H30
JEUDI	8H00	12H00	FERME	
VENDREDI	8H00	12H30	FERME	
SAMEDI	1ER SAMEDI DU MOIS DE 9H00 A 11H30			

L'Agence Postale Communale

OUVERTURE DU LUNDI AU VENDREDI :

De 10 H à 12 H15

ET LE SAMEDI :

De 9 H à 11H30

Suite à une modification de logiciel et afin de faciliter la procédure de retrait sur les comptes postaux ,nous vous remercions de bien vouloir fournir tous les justificatifs nécessaires .

- Pour les CCP : le chéquier
- Pour l'épargne : le relevé de compte
- Pour tout retraits : une pièce d'identité valide.

EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE, AUCUNE OPERATION NE PEUT AVOIR LIEU .

L'Etat Civil

DECES

ROYER Antoinette née MÉMIN, le 8/12*
 MURAT Rose Claire née MURAT, 15/12*
 ANDRE Marcel, le 04/01*
 BLAUD Gisèle née LOCHON, le 05/01*
 BEAUSSET Marguerite née AYRAULT, le 08/01*
 NIFUS Suzanne née HAASE, le 10/01*
 BELL Charles, le 26/01*
 ARLLOT Marie née LAVERRET, le 25/01
 PLATT Lilian née KENT le 09/02*
 THOMAS Jean-François, le 10/03
 BOUHIER Georgette née DUVERGER, le 08/04*
 MATHIEU Olivier, le 14/04*

ROY Suzanne née PERAULT, le 20/04
 LELONG Gisèle née BESNARD, le 01/05*
 BRIS Jacques, le 18/06
 FOUCHÉ Madeleine née BLANCHARD, le 20/06*
 PETUREAU Andrée née BRUNET, le 16/07*
 ROYER Jean, le 17/07*
 BOURDIN Georgette née DESHOULLIERES, le 23/07*
 MORINEAU Simone née RATIER, le 07/08*
 LELONG Marie née GRUGEUX, le 12/08
 BERTRANET Jacques, le 23/08*
 LOUVET Germaine née MAILLET, le 07/10

LHERMITTE Marcellin, le 23/10*
 DESCHAMPS Marcel, le 6/11
 BERNUCHON née GETREAU Paulette le 22/11
 FOUCHER Marcel, le 13/12*

* : Résidents Maison de Retraite

MARIAGES

DUBUISSON Sébastien et GRAPETTI Vanessa le 23 février
 ROUCHER Rémi et ECLERCY Marylène le 20 juillet

NAISSANCES

BRODEAU GOUTTE Emma, le 11 juin
 LOUVET Tonio, le 31 mai
 CHAIGNAULT Elona, le 21 octobre
 PIAT Sohan le 4 décembre

Les numéros utiles



SERVICES

Mairie : 05 49 87 80 11
 Agence Postale : 09 77 61 35 04
 Ecole : 05 49 87 88 54
 Garderie : 05 49 87 88 43
 Cantine : 05 49 87 97 48
 Restaurant Hôtel Auberge Le Castel : 05 49 87 22 46
 Multiservice dépôt de pain : 05 49 87 86 23

SANTE

Médecins :

- Mme HEBRAS LELONG Christelle : 05 49 51 90 50
- Mme ROUET NAILANI Marion : 06 14 13 11 48

Numéro vert des médecins de garde : 05 49 50 50 50

Infirmières :

Mmes HERAULT, BEAUFORT, LANIER, LUCAS : 05 49 59 55 52 14

Kinésithérapeute : Mme GUILLARD
 SIEPER Claire : 05 49 87 02 12

Urgences : 15

Urgences à partir d'un portable : 112

Pompiers : 18

Police/Gendarmerie : 17

Clinique Vétérinaire : 05 49 87 80 23

Assistante sociale :

Mme MAURANTIN : 05 49 87 01 35

La foire de Château-Garnier



Nous sommes désolés pour les derniers clients pour lesquels nous n'avons pas fourni l'ensemble du repas (on fera mieux l'année prochaine !!) La buvette, la bernache et les sandwiches ont contenté les visiteurs venus nombreux. Une organisation presque parfaite, des bénévoles toujours présents que je tiens à remercier ici. Peut-être est-ce souvent les mêmes, mais ils sont volontaires et compétents.

Ils connaissent bien leur travail et ils forment une bonne équipe.

Merci vraiment. Les animations ont très bien agrémenté cette journée : les chorales et les musiciens mais aussi les spectacles de rue de la troupe du petit théâtre qui ont reçu un très bon accueil du public. Merci à tous ces bénévoles qui ont animé cette journée. La fermeture à la circulation du centre ville a permis aux visiteurs de se promener en toute quiétude dans notre joli bourg bien animé.

Prochain rendez-vous en avril pour le LOTO

Le soleil nous a fait la joie de s'inviter à cette superbe journée du 22 septembre 2013. La foire de CHATEAU GARNIER a accueilli de nombreux exposants que ce soit au vide-grenier, sur les stands des artisans et commerçants ou sur les stands des collectionneurs. Les deux cochons grillés n'ont pas suffi à assouvir les visiteurs affamés.



Le fleurissement et les illuminations

Fleurissement

Pas de nouvel aménagement sur cette année 2013, néanmoins, parterres et jardinières ont été bien fleuris.

L'achat de plants, y compris le renouvellement de quelques prunus au stade s'est élevé à 1264,40€.

En raison des rénovations des façades de la salle des fêtes, aucune jardinière ne sera déposée sur les appuis de fenêtre. La Commission Fleurissement étudiera pour la saison prochaine la possibilité d'agrémenter les alentours afin de rendre accueillant le centre bourg.

Merci aux employés communaux pour leur implication dans le fleurissement de notre village et leur travail tout au long de l'année (plantations, arrosages, désherbages...)

Illuminations :

Des motifs supplémentaires ont été achetés pour compléter la décoration de fin d'année et remplacer un décor défectueux.

Le coût s'élève à 1614,55€.

La borne textile

Nous vous rappelons la mise à disposition d'une borne à textile permettant le dépôt de vêtements qui ne sont plus portés, ainsi que les chaussures et la maroquinerie. Elle est située : Route de Saint Martin (à côté des bornes à verre).



Les bâtiments communaux

Rénovation de la salle des fêtes

Après différents épisodes de sécheresse, la salle des fêtes a subi d'importants dégâts notamment au niveau de ses fondations qui reposent sur de l'argile, entraînant d'importantes dégradations des murs (fissures...). Suite à la reconnaissance de la sécheresse 2005 comme catastrophe naturelle, ces dégradations ont pu être prises en compte par notre assurance (Groupama). Une 1^{ère} tranche de travaux portant sur la reprise en sous-cœuvre de la salle des fêtes a été effectuée en 2011 par la SARL Hebras Jacques, pour un montant de 107073 € TTC pris en charge à 90 % du hors taxe par l'assurance (81614€). Il restait à effectuer une 2^{ème} tranche de travaux concernant cette fois-ci, le ravalement (pour dissimuler les fissures). Nous avons attendu que l'ensemble du bâtiment soit stabilisé après l'opération en sous-cœuvre pour être certains que

les fissures des murs n'évoluent plus. Au moment de la réalisation de ce ravalement, il a semblé judicieux au conseil municipal de procéder également à l'isolation extérieure et d'en profiter pour changer les ouvertures qui étaient très dégradées. Pour être cohérent, il a également paru pertinent de refaire l'isolation intérieure et de changer le chauffage vétuste et très énergivore.

Afin de pouvoir financer l'ensemble des travaux, nous avons sollicité et obtenu des subventions auprès de l'Etat

(DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), la Région (FRIL : Fond Régional d'Intervention Locale) et enfin le Conseil Général (FSID : Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental). Nous remercions ces différents partenaires sans lesquels il n'aurait pas été possible d'effectuer ces travaux d'économie d'énergie.

Par précaution, dans l'attente des réponses concernant les subventions, ces travaux ont été répartis en 2 tranches. La 1^{ère} concernant l'isolation extérieure, le ravalement (entreprise Murzeau) et le changement des huisseries (SARL MOINEAUD Père & Fils) s'est terminée courant septembre (coût 71909 € TTC). La 2^{ème} tranche devrait se dérouler au cours du premier semestre 2014.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le prévisionnel des dépenses et leur financement.



REALISATION	DEPENSES		PLAN DE FINANCEMENT	
	NATURE	MONTANT TTC	NATURE	MONTANT
REALISATION 2013	RAVALEMENT -ISOLATION THERMIQUE	37471	DETR	26850
	MENUISERIES EXTERIEURES	27502	FRIL	33928
	HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE	6937	FSID	24341
	TOTAL 2013	71909	TOTAL SUBVENTIONS	85119
ESTIMATIF 2014	PLAFOND + ISOLATION	34923	FCTVA	24744
	CHAUFFAGE	27149	ASSURANCE	19081
	ELECTRICITE	10764	AUTOFINANCEMENT	30884
	HORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE et BET THERMIQUE	10083		
	DIVERS (VMC- SONORISATION...)	5000		
	TOTAL 2014	82919		
TOTAL DU PROGRAMME DE RENOVATION		159828		159828

Autres travaux

Une somme de 1578.37€ a été investie dans divers menus travaux concernant les logements, le foyer des jeunes, la mairie et les placards pour la Clique et le Club de tennis

Concernant le réaménagement de la grange « Barrié », une partie des portes extérieures a été remplacée par l'entreprise MOINEAUD Père & Fils pour un

montant de 1287.80€ et Thierry a fabriqué et posé les portes en bois. Les garages attenants ont été achevés par les employés communaux.

Enfin la porte et les volets de la salle à manger de l'Auberge du Castel ont été changés par l'entreprise MTS pour un montant de 3056.98 €.



les travaux des bâtiments

les travaux de la Salle Semailles au Vent.

La vétusté des huisseries entraînant d'importantes infiltrations d'eau et l'isolation thermique étant très défectueuse, le Conseil Municipal a décidé de renouveler les huisseries, l'isolation intérieure et extérieure du mur sud. Là encore, les aides de l'Etat, la Région et le Conseil Général ont été sollicitées et obtenues. Après consultation d'entreprises, la SARL Moineaud père et fils a été retenue pour un montant de 10665€. Les travaux devraient s'effectuer au cours du premier trimestre 2014.

Travaux sur les bâtiments du terrain de foot.

Nous avons subi en août des actes de vandalisme sur le terrain de foot avec d'importants dégâts au niveau des portes des vestiaires et de la buvette. L'importance des dégradations a conduit au changement de 7 portes pour un montant de 6487€ avec une prise en charge de l'assurance à hauteur de 4880€. Après étude des devis proposés, les travaux ont été confiés à la SARL Moineaud père et fils et devraient être réalisés très prochainement.

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT

DEPENSES		PLAN DE FINANCEMENT	
NATURE	MONTANT TTC	NATURE	MONTANT
MENUISERIES EXTERIEURES	5095	DETR	3150
MENUISERIES INTERIEURES	2574	FRIL	6072
ISOLATION EXTERIEURE	10995	FSID	4261
PEINTURES - TRAVAUX DIVERS (estimatif)	2000	FCTVA	3199
		AUTOFINANCEMENT	3983
TOTAL	20665	TOTAL	20665

La voirie communale et rurale

Suite à l'investissement de matériel pour voirie par la Communauté de Communes, des travaux ont pu être effectués par les employés communaux avec l'aide également du personnel communal sur les routes de :

- La Chapelle Bâton
- Les Grandes Forges
- La Pétolée (avec participation de la Commune d'Usson du Poitou, cette route étant mitoyenne).

Un programme de réempierrement des chemins ruraux a été réalisé. Nous tenons à remercier les riverains pour leur

aide à transporter les matériaux (400 tonnes ont été ainsi épanchées).

Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à 24 060 €.

De l'élagage grande hauteur par l'entreprise E.T.S a eu lieu dans le secteur de Boisneau, le chemin de la Messe et le chemin de l'Antenne pour un coût de 1155 €.

Hydraulique (16750 €)

L'entreprise STPR est intervenue sur les villages :

- Bois de Laleu : création d'une importante tranchée drainante, réali-

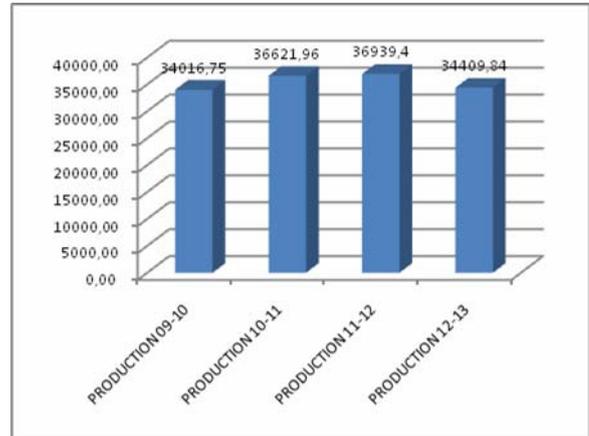
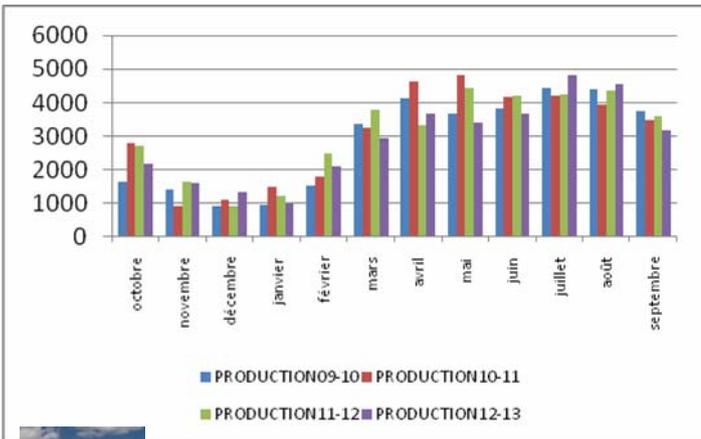
sation de traversée de route et curage de fossés, ceci afin de résoudre les problèmes d'inondation lors de grandes pluies pour un coût de 9663 €.

- La Belotterie, la Courteille et le Bois Renaud : curage des fossés, dérasement, pose de buses pour 7087€.



Le point sur la Centrale Photovoltaïque

Notre centrale photovoltaïque a terminé, le 6 octobre, sa 4ème année de production. Sa production annuelle reste toutefois au-dessus des prévisions. Avec 34410 kWh produits du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013, nous sommes en deçà des productions des 2 dernières années tout en restant au dessus des prévisions initiales. Ce résultat est en cohérence avec les conditions climatiques que nous avons connues au cours de cette période qui a été particulièrement pluvieuse.



Le Point sur les projets d'énergie renouvelable

Projet éolien des Quatre Vents

Le projet éolien porté par les sociétés ENERTRAG et SERGIES suit son cours.

Constitué de 8 éoliennes qui seraient implantées sur les communes de Château-Garnier et La Chapelle Bâton, ce parc représentera un potentiel de 16 MW de puissance, soit une production annuelle de 32 millions de kWh, et permettra d'alimenter environ 16 000 personnes en électricité.

Rappelons que la commune de Château-Garnier a accueilli le 15 Janvier 2013 une réunion publique au cours de laquelle ENERTRAG et SERGIES ont présenté le projet. Cette réunion marquait le début de l'enquête publique, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. L'année 2013 a également été marquée par l'autorisation d'exploiter le parc éolien accordée par le préfet.

L'année 2014 devrait voir l'aboutissement de l'ensemble des démarches administratives.

C'est ainsi qu'un mât de mesure du vent sera érigé courant du premier trimestre 2014 sur le territoire de la Chapelle-Bâton afin d'affiner la connaissance du potentiel éolien du site et ouvrant une nouvelle étape de concrétisation du projet.

Projet éolien du nord de Château-Garnier

La société WPD qui porte le développement de ce projet (à proximité de la RD100 et du bois de Chaléroux), est venue faire une nouvelle présentation devant le conseil municipal au mois de juillet.

A ce jour, une grande majorité de propriétaires et d'exploitants leur ont accordé leur confiance. Les expertises réalisées par cette société et les discussions avec les services de l'Etat confirment la faisabilité d'un projet éolien cohérent et raisonnable. En ce sens, WPD poursuit son travail et lancera avant le printemps prochain les études spécifiques à la réalisation de l'étude d'impact (paysage, acoustique, oiseaux et chauves-souris), ceci afin de préparer les dossiers de permis de construire et d'autorisation d'exploiter dans un délai raisonnable. Le nombre et le type des éoliennes seront déterminés suite à ces études spécifiques.

La particularité de ce projet est que plusieurs parcelles appartenant à la com-

mune sont concernées par la zone d'étude. Aussi, si des éoliennes y étaient implantées, ce serait la mairie qui percevrait directement les indemnités, ce qui aurait une incidence positive sur le budget communal.

Des points étapes sont tenus régulièrement entre la société WPD et la commune afin de suivre au plus près l'évolution du projet éolien.

Projet de Centrale photovoltaïque au sol.

Porté par Solaire Direct, ce projet commun avec les Communes de St Secondin et de Brion et qui s'étendrait à Château-Garnier sur 10 à 15 hectares de terres communales est actuellement gelé, les conditions actuelles de rachat de l'électricité ne permettant pas sa faisabilité économique. Ce projet n'est donc pas abandonné et dans l'attente de décisions favorables à sa reprise, la Commune conserve les terres concernées sans culture afin de pouvoir les mettre à disposition de Solaire Direct dans le cadre d'un bail emphytéotique dès que la situation sera débloquée.

Le point sur le réseau d'assainissement



Confié à Audit Environnement, le diagnostic du système d'assainissement qui a débuté en 2012 vient de se terminer.

Comme on pouvait s'y attendre, il a mis en évidence de nombreux désordres dont les principaux sont :

- Surcharges hydrauliques sur les postes de refoulement (notamment sur le principal, celui du Bas-Bourg) et La Station d'épuration.
- Ouvrage de traitement (Station d'épuration) nécessitant quelques améliorations
- Présence de 7 déversoirs d'orages et un trop plein trop réactif (lors d'un faible orage, les eaux usées partent directement dans le Clain)
- Rejets d'eaux usées dans le Clain par temps sec
- Importants apports d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées
- Arrivées de fossés dans le réseau d'eaux usées
- Anomalies de raccordement en réseau privé
- Présence d'infiltrations
- Réseau d'assainissement présentant un état très dégradé (1 anomalie en moyenne tous les 11 m constatée lors de l'inspection télévisée)
- Poste de refoulement du Bas-Bourg dégradé
- Présence d'exfiltrations rue du Moulin

Il convient de résoudre à terme l'ensemble de ces désordres en fonction des priorités, d'où l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement qui permet de fixer un échéancier avec un ordre de priorité à plus ou moins long terme avec 2 grands axes :

1. *Réhabilitation de la station d'épuration existante*

- Mise en place d'un dégrilleur statique, d'un dégraisseur de canaux de mesure et stabilisation des berges. (coût : environ 23000 €)
- La station d'épuration a été mise en service en 1991 et il faudrait prévoir son remplacement dans les 15-20 ans. (coût 375 à 400000 €).

2. *Amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement*

- Mise en séparatif d'une partie du réseau
- Collecte des fossés dans un réseau séparatif
- Mise en conformité des branchements
- Réduction des infiltrations
- Amélioration du fonctionnement des déversoirs d'orage.
- Amélioration du fonctionnement des postes de relevage (coût 57500 € pour le poste de relevage principal).
- Réhabilitation de réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a permis de classer l'ensemble des travaux à réaliser dans les 20 prochaines années selon 4 priorités :

- Priorité 1 pour 397500 €
- Priorité 2 pour 190500€
- Priorité 3 pour 119500€
- Priorité 4 (Remplacement de la Station d'épuration) pour 400000 €

L'ensemble des travaux qu'il conviendrait d'effectuer s'élèverait donc à environ 1100000 €. Le financement des travaux se répartirait sur le budget général en ce qui concerne le traitement des eaux pluviales et pour le reste sur le budget d'assainissement qui est autofinancé par les utilisateurs raccordés à l'assainissement. Dans le meilleur des cas nous pourrions obtenir 55 % de subventions. Il serait donc très difficile de financer ces travaux même en les étalant sur les 20 prochaines années. Dans les prochains mois, avec l'ensemble de nos partenaires et consultants nous ferons les choix les plus efficaces possibles afin de faire le maximum d'améliorations avec les moyens financiers dont nous disposons en limitant au maximum l'augmentation des redevances.

Le point sur le projet d'enfouissement des réseaux

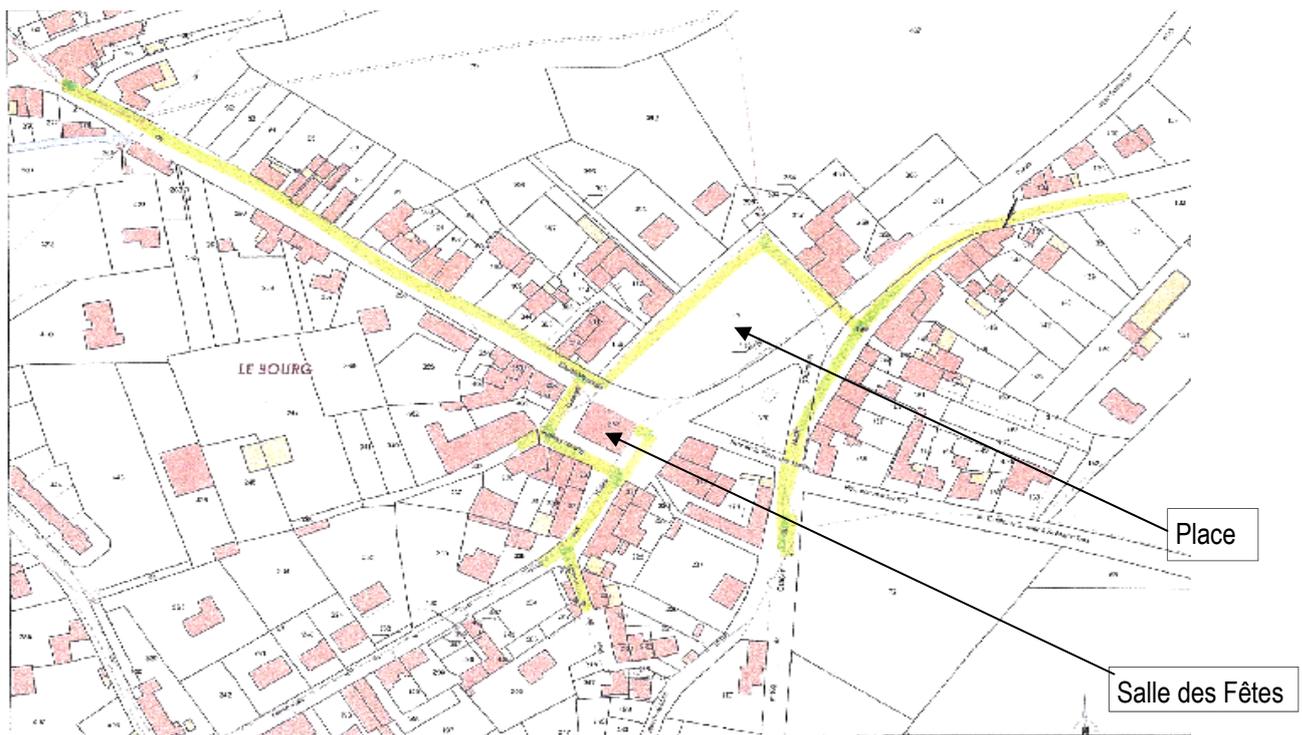
Dès la fin de la 1^{ère} tranche d'enfouissement concernant la rue Maisonnay, la Place de l'Eglise, une partie de la rue Alfred Bouchard, de la rue du Moulin en 2007 et suite à la délibération du 22 mars 2007 confirmée par celle du 21 janvier 2011, la Commune a déposé une nouvelle demande pour une 2^{ème} tranche concernant la Place de l'Europe, la rue du Marché Couvert, la rue de l'Ancienne Poste et la rue de l'Ancien Champ de Foire (Voir carte ci-dessous) au titre d'un programme «Face Enfouissement» (anciennement Face C). Dans le cadre de ce programme, tous les travaux concernant l'enfouissement des réseaux et les branchements sont pris en charge. Toutefois, l'enfouissement du réseau téléphonique et le ré-

seau d'éclairage public restent du ressort de la Commune.

Afin de désigner les communes pouvant prétendre à ce programme « Face Enfouissement », le SIEEDV a créé une commission de hiérarchisation des dossiers pour interclasser les demandes d'inscription des communes en vue de l'obtention d'une subvention selon 5 critères de sélection :

- Intérêt patrimonial
- Coordination du projet avec d'autres projets de la commune
- Historique des aides déjà attribuées à la commune
- Age des réseaux à enfouir
- Durée de présence de la demande dans la liste d'attente.

La commission de hiérarchisation qui s'est réunie le 26 septembre 2013 a retenu, pour 2014, 6 communes dont celle de Château-Garnier pour un montant estimatif global de 713000 € (160000 € maximum par dossier).



TRAJET DE L'ENFOUISSEMENT

En 2010, le coût du chantier éclairage public a été estimé à 70000€ et l'enfouissement des réseaux de télécommunication à 57200 €. Des subventions seront sollicitées, notamment auprès du conseil général.

En parallèle de ces travaux, une réflexion est d'ores et déjà entamée concernant le réseau d'eau avec le SEASV ainsi que le réseau d'assainissement. Enfin la Sorégies mène une étude de faisabilité concernant l'opportunité de construire un réseau de gaz en parallèle de l'enfouissement.

Le point sur la réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires s'appliquera pour notre commune à la rentrée 2014 (dans le département, seules 52 communes sur 231 sont passées au nouveau rythme à la rentrée 2013 : 24 %).

Le but de la réforme des rythmes scolaires est d'assurer une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine en privilégiant les temps d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

En théorie, cette réforme doit également faciliter l'accès de tous les jeunes aux activités sportives culturelles ou artistiques.

C'est ainsi que les 24 heures d'enseignement hebdomadaire seront dispensées dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées sur 180 jours (au lieu de 144 actuellement):

- Avec un maximum fixé à 5h30 pour la journée
- Avec un maximum fixé à 3h30 pour la demi-journée
- Avec une durée de pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30
- Avec un maintien souhaité de l'heure habituelle d'entrée et sortie de l'école en cohérence avec les transports scolaires

Par conséquent les enfants auront école le mercredi matin (le samedi matin aurait été théoriquement possible mais sur dérogation et dans le cadre d'un projet éducatif départemental : PEDT)

La journée d'enseignement sera allégée de 45 minutes en moyenne. Ainsi la commune devra organiser un temps périscolaire de 45 minutes dans le cadre de projets éducatifs avec diverses contraintes d'encadrement et de locaux.

Le projet d'organisation du temps scolaire devant être adressé à l'Inspecteur de l'Education Nationale avant le 11 décembre, des réunions d'information et de concertation ont été organisées le jeudi 28 novembre par la Commune avec les parents d'élèves, le corps enseignant et la commission école, et le lundi 2 décembre par la Communauté de Communes avec les délégués de Communauté de Communes, les enseignants et équipes éducatives, les membres des conseils d'école et bureau des associations de parents d'élèves de la Communauté .

Après réflexion, le projet d'organisation du temps scolaire suivant a été adopté par le Conseil d'Ecole :

	7h15	9h00	12h15	13h45	15h45	16h30	18h15
Lundi	Garderie Accueil	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	Activités Périscolaires	Garderie	
Mardi	Garderie Accueil	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	Activités Périscolaires	Garderie	
Mercredi	Garderie Accueil	Enseignement	Garderie				
		9h00	12h00	12h30			
Jeudi	Garderie Accueil	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	Activités Périscolaires	Garderie	
Vendredi	Garderie Accueil	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	Activités Périscolaires	Garderie	

Cette nouvelle organisation du temps scolaire est loin d'être neutre pour notre petite commune rurale car c'est à elle, qu'il revient d'encadrer les activités périscolaires avec du personnel qualifié (BAFA) et en nombre suffisant (1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, 1 pour 18 enfants à partir de 6 ans) sans compter les 5 heures de temps supplémentaire nécessaire le mercredi (dont 2 heures nécessitant la présence de 2 personnes). Le mercredi la garderie, nécessaire pour les enfants utilisant le ramassage scolaire, fermera à 12h30. Notre Commune fera le maximum dans la limite de ses moyens pour assurer, avec différents partenaires, un accueil à la hauteur pour nos élèves.

Le point sur les élections municipales



Elles auront lieu pour le 1er tour le dimanche 23/03/14 et pour le 2ème tour le dimanche 30/03/14.

Comme ces dernières années, le bureau de vote se situera dans la salle Semailles au Vent.

Ayant moins de 1000 habitants, Château-Garnier n'est pas concerné par l'abaissement du seuil pour l'élection au scrutin de liste et comme auparavant il sera toujours possible de panacher une liste. L'élection des 15 conseillers se fera donc selon un scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage.

La véritable nouveauté est la **déclaration de candidature obligatoire pour chaque tour du scrutin**. Pour être élu, il faudra avoir déclaré sa candidature à la Préfecture ou Sous-préfecture de Montmorillon entre le 3/02 et le 06/03 à 18 h pour le 1 er tour et le mardi qui suit le second tour à 18 h pour les candidats qui ne se sont pas présentés au 1 er tour (Prendre rendez-vous de préférence et se munir du formulaire de déclaration de candidature et de l'attestation d'inscription sur la liste électorale). Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée.

Attention, seuls peuvent se présenter au second tour les candidats présents au 1er tour, sauf si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Dans le bureau de vote le nombre de conseillers municipaux à élire (15 pour Château-Garnier) ainsi que la liste des candidats seront affichés.

Les bulletins de vote comportant un nombre inférieur ou supérieur de candidats qu'il n'y a de conseillers à élire (notamment par adjonction ou suppression de noms) seront considérés comme valables. En revanche, les noms des personnes n'étant pas candidates ainsi que les derniers noms de candidats surnuméraires ne seront pas décomptés.

Après les résultats des élections, les conseillers municipaux fraîchement élus se réuniront à partir du vendredi qui suit et dans les 4 semaines pour élire le maire et les adjoints et constituer le tableau du conseil municipal. Dans l'ordre du tableau après le maire, prennent rang les adjoints selon l'ordre de leur élection puis les conseillers municipaux selon l'ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal puis par le plus grand nombre de suffrages obtenus puis par priorité d'âge.

Les conseillers communautaires (2 pour Château-Garnier) pour les communes de moins de 1000 habitants sont désignés selon l'ordre du tableau (Maire et 1er adjoint dans notre cas)



LE TABLEAU DE SAINT-ANTOINE

Cette peinture à l'huile du XVII^e siècle, connue sous le nom de « Saint-Antoine au cochon », représente Saint Antoine avec un cochon. Dans la région, les paysans assuraient qu'il protégeait la race porcine. Soucieux de la prospérité de leur élevage, les croyants déposaient un cierge près du tableau le jour de la foire à CHÂTEAU-GARNIER, le 22 de chaque mois, ou plantaient des soies de porc entre le cadre et la toile pour la protection de leurs élevages.

Au fil des ans ce tableau s'est fortement dégradé et il est apparu urgent de procéder à sa restauration.

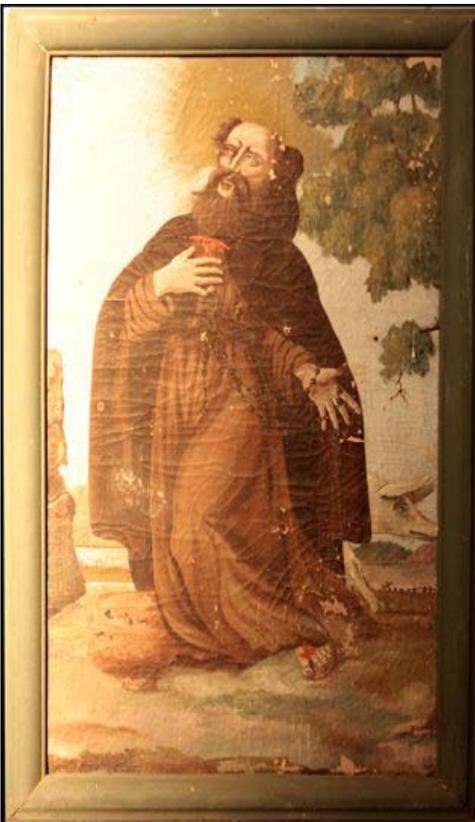
Après consultation de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) du Poitou-Charentes, la restauration du tableau a été confiée à « Les ateliers verre jade » à Morthermer pour un montant de 5358.08 €.

Des demandes de subvention ont été sollicitées et obtenues auprès de la DRAC et le Département. La caisse locale du crédit agricole de Gençay nous a également octroyé une aide et la Fondation du Crédit Agricole a également été sollicitée.

Voici le plan de financement :

DEPENSES		Recettes	
Libellé	Montant ttc	Organisme	Montant ttc
Les ateliers verre jade	5358,08	DRAC	1792
		Conseil Général	1344
		Caisse Locale Crédit Agricole	200
		FCTVA	803,71
		Autofinancement	1218,37
Total	5358,08	Total	5358,08

Cette rénovation donne lieu à rappeler l'origine de cette peinture aux Castel-garniérois qui peut-être méconnaissent notre histoire, merci à M. Bourdu et Mme Nordey-Sancé pour ces recherches.



Les paysages de la commune de Château-Garnier ont évolué au cours des périodes qui nous ont précédés. Dans l'univers des hommes d'il y a plusieurs millénaires, la nature était omniprésente et considérée tout à la fois comme une source de vie et comme source de dangers. Des arbres, des sources, des rochers étaient des lieux de culte.

A la fin du Moyen âge et à la Renaissance, le culte des saints apportait réconfort et apaisement. *Saint Antoine au cochon* est incontestablement l'objet qui permettait une médiation entre les nombreux éleveurs de porcs et de bétail et les « forces chrétiennes du bien et de la prospérité ». Le « bon saint » protégeait ceux qui l'honoraient.

La consultation du *Grand Gauthier* conservé aux Archives départementales de la Vienne nous permet d'appréhender le paysage et les composantes de la campagne médiévale. Sous le *Prince Jean*, duc de Berry, la paroisse de Château-Garnier est dans la mouvance des châtelainies de Gençay (fief de *Bauxcernère* aujourd'hui près de Savailly) et de Civray. Dans cette dernière sont mentionnées les terres de l'Epine, Chaléroux, Laleu, La Roche ou La Vaux laquelle relève du seigneur de Vitry. Le bourg de Château-Garnier est relié aux autres fiefs ou villages (Gençay, Saint-Secondin...) et hameaux par un entrelacs de chemins qui sillonnent les prés, les bois et les brandes. Ces pacages tiennent une grande place autour du bourg. Ces terres sont bien plus propices à l'élevage de porcs et de moutons qu'aux cultures de céréales. Certaines bêtes étaient vendues ... Comme il y a peu, la tuerie des cochons était l'aubaine des jours d'hiver lorsqu'on faisait et distribuait les boudins et qu'on mariait les filles lorsque les récoltes étaient bonnes !

D. Bourdu et C. Nordey-Sancé

Les conseils municipaux

REUNION DU 11 JANVIER

LOCATION DU LOGEMENT 1 RUE ALFRED BOUCHARD : Monsieur MESSRINE Michel loue le logement à compter du 15 janvier 2013 moyennant un loyer net mensuel de 491.96€ .

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL: La cantine scolaire est depuis le 1er janvier gérée par la com-

mune. Le Conseil Municipal décide d'augmenter la durée de travail de Mme ROUET Marylène qui passe de 5h à 24 h par semaine. Ce temps comprend les heures consacrées à la cantine et au ménage de l'école

POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Le Conseil décide d'augmenter la durée de travail de Mme LAVAGNE Audrey (actuellement 32 heures par semaine) à 33 heures par semaine à compter du 1er février 2013.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN : Le Conseil décide de supprimer le poste d'adjoint technique de 5 heures et de créer un poste d'adjoint des services techniques à raison de 24 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2013.

TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR 2013 : Redevance fixe annuelle : 73€ HT (cette redevance sera payable semestriellement). Redevance par m3 d'eau consommé : 0.68€ HT.

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DU MATERIEL AU 15 JANVIER 2013



Objet de la location	Tarif avec chauffage	Tarif sans chauffage
<u>Loto, belote, tarot, jeux de société (sans repas)</u>		
- Association commune	55€	37€
- Association hors commune	65€	47€
<u>Bal, banquet, repas</u>		
- Association de la commune	67€	47€
- Habitant de la commune	129€	103€
- Habitant ou association hors commune	174€	147€
<u>Réunion, vin d'honneur</u>		
- Association de la commune	47€	10€
- Habitant de la commune	55€	42€
- Habitant ou association hors commune	91€	69€
<u>Mariage ou autre (2 journées)</u>		
- Habitant de la commune	214€	168€
- Habitant hors commune	262€	212€
<u>Matériel</u>	Commune	Hors commune
Table	1,25	1,30
Chaise	0,25	0,30

Les conseils municipaux

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AUX VENTS AU 15 JANVIER 2013

Objet de la location	Tarifs 2013
Réunion association communale	10€
Réunion association extérieure à la commune	39€
Repas froid, séance récréative habitant ou asso de la commune	52€
Repas froid, séance récréative habitant ou asso hors commune	64€

REUNION DU 8 FEVRIER

REHABILITATION DES DEUX SALLES SOCIO-CULTURELLES

Le Conseil décide de réaliser:

- Pour la salle des fêtes : le ravalement avec une isolation extérieure, le changement des ouvertures, l'isolation du plafond, le remplacement du chauffage existant par un plus performant.

- Pour la salle Semailles au Vent : l'isolation intérieure et extérieure, le changement des ouvertures.

Le coût total des travaux s'élève à 148737 € HT.

Des subventions vont être demandées : le Fonds Régional d'Intervention Locale (40% du montant HT), subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (28% du montant HT), une aide dans le cadre du Fonds de Soutien et d'Investissement départemental (de 12%). Une dérogation sera sollicitée pour commencer les travaux avant les accords de subventions.

TARIFS APPLICABLES POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA MAISON DE RETRAITE PRIVEE « LA REVERIE » au 1^{er} AVRIL 2013 : abonnement mensuel pour la commune : 541,72€ HT. Abonnement mensuel pour « La Réverie » : 812,53€ HT. Prix du kWh : 0,056€ HT.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2013: Comité de Jumelage et Echanges culturels Château-Garnier 60€, Chorale « Le Routin d'Aigail » 150€, Prévention Routière 100€, Association pour la Promotion de la Lecture 150€.

ACHAT DU TRACTEUR POUR LA CHAUFFERIE COLLECTIVE : la durée d'amortissement du tracteur est fixée à 8 ans.

TRAVAUX A L'HOTEL RESTAURANT et AU MULTISERVICE : la durée d'amortissement des travaux de l'hôtel restaurant et du multiservice sera intégrée dans le budget à partir de 2013 et fixée à 30 ans.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT :

la durée d'amortissement des travaux assainissement qui sera intégrée au budget assainissement à partir de 2013 est fixée à 30 ans.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Gencéen pour la prise de compétence SCOT :

La poursuite du développement du territoire de la Communauté de Communes du Gencéen, la préservation de son attractivité, le développement de la commune nécessitent donc la mise en œuvre d'une démarche de SCOT, qui

devra être adaptée à la volonté des élus, tant en terme de périmètre que d'objectifs.

Le Conseil approuve à l'unanimité de ses membres présents la modification des statuts.

REPARATION A LA CHAUFFERIE BOIS : Les pompes de la chaufferie bois ont été remplacées par des pompes plus puissantes pour un coût de 1088€. Si toutefois cette modification n'améliorait pas le fonctionnement du circuit, cette dépense serait remboursée par la STE HERVE THERMIQUE.

PASSAGE BUSE RUE DES VIOLETES : Messieurs LUCQUIAUD et MAILIER doivent aménager des passages busés pour l'accès à leur propriété. Afin d'éviter la présence de fossé entre les 2 passages, la commune procédera à la pose de 2 tuyaux supplémentaires. Les longueurs de tuyaux et les têtes de buses concernant les 2 entrées seront à la charge des intéressés.



Les conseils municipaux

REUNION DU 7 MARS

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : Le Maire expose les grandes lignes de cette réforme qui prévoit un retour à la semaine de 4,5 jours, soit 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. Le Conseil municipal décide de solliciter une dérogation pour la reporter à la rentrée 2014.

Projet de parc éolien sur le territoire de la Commune de CHATEAU-GARNIER : la société WPD qui développe, réalise et exploite des parcs éoliens étudie un projet au nord du territoire de la Commune de CHATEAU-GARNIER, à proximité du bois de Châleroux et des Brandes de la Commune. Le Conseil étant favorable au projet du parc porté par la société WPD souhaite, avant de donner un avis sur le projet, que la Sté WPD prenne contact avec SOREGIES, afin d'établir un partenariat pour l'élaboration et la réalisation de ce projet.

Demande présentée par la Société ENERTRAG AG France pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Château-Garnier et La Chapelle Bâton : une demande d'autorisation présentée par la Société ENERTRAG AG France, pour l'exploitation d'un parc composé de 8 éoliennes et 1 poste de livraison sur les communes de Château-Garnier et La Chapelle-Bâton. Cette demande a été soumise à une enquête publique du 25 janvier au 22 février 2013 inclus. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation et émet un avis favorable à l'exploitation d'un parc éolien.

VOTES DES TAUX D'IMPOSITION 2013 : les taux de référence de 2012 sont reconduits : taxe d'habitation 15.47%, taxe foncière (bâti) 12.37%, taxe foncière (non bâti) 25.30%, CFE 16.16%. L'application de ces taux assure un produit de 134674 €.

AUTORISATION DE PAIEMENT

POUR LA RESTAURATION DE L'ANCIENNE GRANGE « BARRIE » PAR LE CHANTIER D'INSERTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS CIVRAISIEN :

les crédits reportés au budget principal pour l'opération 10171 sont insuffisants pour payer la restauration par le Chantier d'Insertion. Le Maire est autorisé à régler la dépense dont le coût s'élève à 4250€. Cette dépense sera portée au budget primitif 2013.

VERIFICATION DU RESPECT DES NORMES CONCERNANT L'ACCESSIBILITE AU MULTISERVICE : La SARL d'architecture « C.D.S » est chargée de vérifier le respect des normes d'accessibilité au local multiservice pour un montant forfaitaire de 380€ TTC.

REUNION DU 5 AVRIL

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION : Les comptes administratifs et de gestion sont votés à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS : Les budgets sont votés à l'unanimité.

Adhésion à l'association de préfiguration SCOT rural Sud-Vienne, et désignation d'un représentant : Le Conseil décide d'adhérer à l'association de préfiguration du « SCOT rural Sud-Vienne », désigne M. François AU-DOUX comme représentant de la commune.

RESTAURATION DU TABLEAU DE SAINT-ANTOINE :

Le tableau représentant Saint-Antoine est en très mauvais état et doit être restauré. Le devis établi s'élève à 5358.08€ TTC. Des subventions seront demandées.

FEU D'ARTIFICE : Le feu d'artifice sera acheté à la Sté PYRO CONCEPT



pour un montant de 2660€ TTC.

AMENAGEMENT DU TROTTOIR DEVANT CHEZ Monsieur LELONG :

Une demande est formulée pour l'aménagement du trottoir devant son entrée afin de lui permettre l'accès en fauteuil roulant. Le Conseil décide d'aménager le trottoir, la commune prendra en charge les travaux jusqu'à la partie privée

Un devis va être demandé à la SARL Jacques HEBRAS

Les conseils municipaux

REUNION DU 15 MAI

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 80.000 € : pour financer les travaux de voirie et de restauration de bâtiments, le Conseil décide de réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, un emprunt de 80.000€ aux conditions suivantes : durée : 7 ans, échéances fixes payables semestriellement à compter de 2014 d'un montant de 12748.72€, taux : 2.81%, frais : 120€ .

LOCATION DU CABINET MEDICAL SECONDAIRE AU DOCTEUR ROUET-NAÏLANI : à compter du 1^{er} juin 2013, à raison de trois demi-journées par semaine pour un loyer mensuel 26.07€. Un dépôt de garantie égal à 2 mois de loyer sera demandé. Les charges seront facturées chaque trimestre.

CESSION DE BAUX CONCERNANT LES TERRES COMMUNALES LOUEES PAR Mme CHEVAIS :

Considérant que Mme CHEVAIS est gérante avec son fils de la SCEA Le Vallon Le Conseil Municipal accepte la cession des baux concernant les lots 30, 31, 38, 39, 66 et 67 à la SCEA LE VALLON.

LES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'E-VACUATION DES EAUX PLUVIALES : après étude des devis, Le Conseil décide de confier tous les travaux à la STE STPR.

DEMANDE DE LEVEE D'ARTICLE L111.1.2 SUR DOSSIER PC N° 08606413S0002 : Le Conseil demande que cet article ne soit pas appliqué au présent projet de Mme ROGER Benoîte qui a déposé une demande de permis de construire qui a été transmis à la DDE pour les parcelles cadastrées section AZ, numéros 164, 216, 217 et 218 pour la construction d'un garage d'une surface de 31.71 m².

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES : le Conseil décide de confier les travaux aux entreprises suivantes : menuiseries extérieures : SARL MOINEAUD Père & Fils pour un montant de 22994.71€ HT, isolation extérieure et ravalement : Entreprise MURZEAU pour un montant de 31330.24€ HT.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADMR : Le Conseil décide de mettre

gratuitement à disposition de l'ADMR, la salle des fêtes pour l'assemblée générale

NOMBRE DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES : Après discussion et en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité pour une répartition libre, soit 25 membres selon la répartition ci-dessous : BRION 2, CHAMPAGNE SAINT HILAIRE 3, CHATEAU-GARNIER 2, LA FERRIERE-AIROUX 2, GENCAY 6, MAGNE 2, SAINT-MAURICE LA CLOUERE 4, SAINT-SECONDIN 2, SOMMIERES DU CLAIN 2.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : Le Conseil décide d'attribuer à l'Association Elan une subvention de fonctionnement de 150€ pour l'année 2013.

CONDITIONS POUR L'UTILISATION DU SQUARE D'AMONEBURG : le coût du compteur provisoire sera pris en charge par la mairie pour toute manifestation organisée par une association de la commune et facturé à l'utilisateur dans les autres cas.

REUNION DU 14 JUIN

SUBVENTION COMMUNALE : Le Conseil attribue une subvention au Fonds Solidarité Logement de 100€.

TRAVAUX CHAUFFERIE : Le maire présente un devis de la société Hervé Thermique pour un coût total de 28 000 € HT pour une remise en état de l'installation de la chaufferie bois avec une proposition d'une première tranche pour 2013. Le Conseil accepte le principe d'une première tranche pour le raccordement hydraulique et d'une deuxième

tranche pour l'installation du ballon tampon qui s'effectuera en 2014. Le Conseil sollicitera d'autres devis.

PRESENTATION DICRIM : Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelle à respecter. Le Conseil décide d'adopter le D.I.C.R.I.M., d'informer la population

sur les risques majeurs présents sur le territoire communal. Le document sera mis en consultation à la mairie.

RESULTAT DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT : Une aide financière a été accordée pour un montant maximal de 17 975 € par l'Agence de l'eau Loire et Bretagne pour une étude de diagnostic du système d'assainissement collectif du bourg (station défectueuse). Le Conseil donne son accord pour un complément d'étude; une réunion publique sera à prévoir ultérieurement.

Les conseils municipaux

REUNION DU 14 JUIN (suite)

TRAVAUX VOIRIE : Monsieur le Maire présente au Conseil des devis pour les travaux de voirie concernant les routes des Grandes Forges, de la Pétolée et la Route d'Usson. Le Conseil donne son

accord pour le devis dont le montant total s'élève à 22 204.86 € et demande à la Commune d'Usson de participer aux travaux concernant le tronçon de la Pétolée.



REUNION DU 11 JUILLET

PROJET EOLIEN WPD : Le Conseil est favorable au projet de parc éolien porté par la société WPD et encourage cette dernière à poursuivre les démarches nécessaires à l'élaboration d'un dossier de demande de permis de construire et l'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le conseil souhaite que WPD travaille en concertation avec SOREGIES et SERGIE et avec les différents porteurs de projets éoliens des communes voisines.

Le Conseil municipal autorise à la majorité absolue des suffrages exprimés la signature par le maire de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la société WPD en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien

REPRISE DE PROVISION BUDGET CHAUFFERIE : Une provision d'un montant de 24000 € a été constituée pour grosses réparations. Le Conseil Municipal approuve de reprendre cette provision en totalité.

ADHESION CONVENTION RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION : L Le Conseil décide de confier au Centre de Gestion, la réalisation des dossiers CNRACL et autorise le Maire à signer la convention avec lui.

S.E.A.S.V : Projet de dissolution du syndicat pour fusionner avec les syndicats d'eau existant dont le SIVEER pour créer un Syndicat Départemental Unique. Des recours sont en cours. Le Conseil confirme son opposition à cette fusion et exprime sa solidarité à tout l'ensemble du personnel.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION SPORTIVE CASTELGARNIEROISE :Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 3 500.00 €. À l'USC.

La commune envisage de prendre à sa charge les factures d'électricité à partir de 2014.

Les travaux des portes des vestiaires et de la buvette, suite au vandalisme, s'effectueront selon la décision de l'assurance.



REUNION DU 9 AOUT

LOGEMENT SIS 1 RUE ALFRED BOUCHARD : Le Conseil prend note du départ de M. Mesrine au 25 août 2013.

LOCATION DU LOGEMENT TYPE 2 DE L'ANCIEN PRESBYTERE : Le Conseil décide de le louer à compter du 26 août 2013 à M. Michel MESRINE, moyennant un loyer mensuel de

242.30€.+ charges locatives (entretien des communs) de 9.50€.Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer sera demandé à la signature du bail.

REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE à Melle BARREAU :

Le Conseil décide de rembourser l'intégralité du dépôt de garantie versé lors de la location du logement type 2 du presbytère à Melle BARREAU, soit la somme de 220.41€.

REHABILITATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE (salle Semailles au Vent) Demande FSID : Le Conseil sollicite une aide dans le cadre du fonds de soutien et d'investissement départemental (FSID) d'un montant de 4260€ soit 27.30 % du montant HT des travaux (15 606€ Ht pour des ouvertures double vitrage et réalisation de l'isolation intérieure et extérieure).

Les conseils municipaux

REUNION DU 9 AOUT (suite)

REHABILITATION DE LA SALLE SOCIO CULTURELLE

Sise 1 Rue du Marché Couvert

Demande FSID : une première tranche de travaux (changement des ouvertures, isolation extérieure et ravalement) est en cours. Une deuxième tranche comprendra le remplacement du plafond avec isolation, du chauffage par une climatisation réversible et l'adaptation du circuit électrique pour un coût estimé à 66 990 € HT.

Le Conseil sollicite une aide dans le cadre du fonds de soutien et d'investissement départemental (FSID) d'un montant de 16354€ soit 24.40 % du montant HT des travaux.

TRAVAUX A L'HOTEL-RESTAURANT

Après présentation des devis, Le Conseil décide le remplacement de la baie de la salle de restaurant qui sera effectué par l'entreprise MTS, pour un montant de 2556€ HT et le ravalement des façades sera effectué par l'entreprise Fabrice ARLOT, pour un montant de 10839.47€ HT.

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

: Sur proposition du Maire, l'indemnité de fonction du Maire qui était fixée à 31% de l'indice brut 1015 passera au 1^{er} septembre 2013, à 27% de l'indice brut 1015. Les indemnités de fonction des adjoints sont inchangées.

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE MAISONNAY et PLACE DE L'EGLISE :

Le Conseil décide que le stationnement rue Maisonnay, à hauteur de la Mairie et de l'école, sera réservé aux usagers de la mairie et de l'agence postale, du lundi 8 heures au samedi 12 heures. Le stationnement place de l'Eglise sera limité à 3heures. La place du fond à droite sera réservée au prêtre et celle de gauche pour le fourgon mortuaire.

COMPTEUR ELECTRIQUE AU STADE

: La location du compteur et la consommation électrique au stade sont entièrement prises en charge par le club de football. Ces frais sont très lourds et difficilement supportables financièrement. Le Conseil décide de mettre le compteur du stade au nom de la commune qui paiera désormais l'abonnement et la consommation.

REUNION DU 13 SEPTEMBRE

RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE à M. MESRINE du logement 1 Rue Alfred Bouchard soit la somme de 491.96€

AVIS SUR LE PROJET D'UN PARC EOLIEN : Présentation du dossier de demande d'autorisation par la SNC Les Mignaudières pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Brion et La Ferrière Airoux. Le Conseil émet à l'unanimité de ses membres présents, un avis favorable au projet exposé ci-dessus.

BUDGET CHAUFFERIE – AMORTISSEMENT DU BATIMENT DE STOCKAGE DE PLAQUETTES DE BOIS : Le Conseil décide de fixer la durée d'amortissement de ce bâtiment à 20 ans.

TRAVAUX AU PLAN D'EAU : l'Association de Gestion du Plan d'Eau envisage de construire un petit bâtiment d'environ 9m² (Rte de Gençay) et de refaire la tonnelle (Rue des Etangs) et propose de participer à l'achat de matériaux pour un montant de 2500€. Le Conseil décide que la commune fera l'acquisition des matériaux nécessaires (somme estimée à environ 3000€), accepte la participation de l'Association à hauteur de 2500€. Des déclarations préalables seront déposées à la DDT

avant commencement des travaux. Ces constructions seront effectuées par les bénévoles de l'Association.

ACHAT D'UN REFRIGERATEUR POUR LA SALLE SEMAILLES AU VENT : celui-ci ne fonctionne plus. Le Conseil décide d'en acheter un nouveau qui servira lors des locations de cette salle.

DICRIM – AJOUT DU RISQUE NUCLEAIRE : Le Conseil décide d'ajouter le risque nucléaire au DICRIM et précise que ce document sera consultable en mairie.

REUNION DU 18 OCTOBRE

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEEDV : Lors de sa réunion du 27 septembre 2013, le Comité du SIEEDV a approuvé la modification de ses sta-

tuts qui s'appliqueront à compter du 1^{er} avril 2014. Le Conseil adopte les statuts modifiés.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX A LA SALLE SEMAIL-

LES AU VENT : Après étude des devis, le Conseil décide de confier les travaux à l'entreprise MOINEAUD Père & Fils pour un montant de 18 665€ TTC (changement des ouvertures, isolation extérieure et intérieure).

Les conseils municipaux

REUNION DU 18 OCTOBRE (suite)

LOCATION D'UN GARAGE à la SARL « LE CASTEL » : Le Conseil accepte de louer à la SARL « LE CASTEL », à compter du 1^{er} novembre 2013, le garage de droite, moyennant un loyer mensuel de 30€.

AVIS SUR LE PROJET D'UN PARC

EOLIEN SUR LES COMMUNES DE SAINT SECONDIN ET LA FERRIERE AIROUX : L'enquête publique concernant ce projet aura lieu du 21 octobre au 22 novembre 2013 en mairie de Saint Secondin. Le Conseil émet à l'unanimité de ses membres présents, un avis favorable au projet.

ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE : la débroussailleuse portative

n'étant pas réparable, une nouvelle sera acquise au garage Bigot pour 998 € TTC.

REPARATION DU CAMION IVECO : le remplacement des marchepieds sera effectué par la SARL Carrosserie MAS-SE pour un montant de 1300,12 € TTC.

REUNION DU 29 NOVEMBRE

CHARGES LOCATIVES POUR LA MAISON MEDICALE EN 2014

A compter du 1^{er} janvier 2014, les charges seront calculées sur la base des charges réelles de 2013 et réparties sur les 11 premiers mois ou les 3 premiers trimestres avec régularisation en décembre 2014, soit pour:

Mme GUILLARD Claire (cabinet de kinésithérapie) : 98.46 € par mois

Cabinet d'infirmières : 31.87 € par mois

Mme LELONG-HEBRAS (cabinet médical) : 42.02 € par mois

Mme ROUET-NAILANI Marion (cabinet médical) : 42.02 € par mois

LOCATION DES LOGEMENTS 2 Rue du Marché Couvert et 1 Rue Alfred Bouchard

Le logement au-dessus de la maison médicale et le garage seront attribués à Mme LATUS Viviane au 01/12/13 pour un loyer mensuel de 400€ (pour le logement) et de 30€ (pour le garage). Le dépôt de garantie sera égal à 1 mois de loyer.

L'ancien logement de l'école sera loué à Mme LHORLOGE Sarah à compter du 15 décembre 2013 pour un loyer mensuel de 400€ avec un dépôt de garantie égal à 1 mois de loyer.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Attribution pour l'année 2013, d'une subvention de fonctionnement de 100 € à l'A.P.E.F. de Gençay, de 300€ à l'ADMR de GENCAY et 50€ à la délégation départementale AFM TELETHON.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE GENCAY.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les modalités de dissolution du Syndicat Intercommunal des Services Incendie et de secours de Gençay.

CHANGEMENT DES PORTES AU STADE

Les travaux seront confiés à l'entreprise MOINEAUD Père & Fils pour un montant de 6486.79€ TTC.

DON DU CLUB DE L'AMITIE

Le Club de l'Amitié de Château-Garnier propose de faire un don de 4000€ à la commune, notamment pour permettre l'installation d'une sonorisation à la salle des fêtes et l'achat de 2 armoires chauffantes pour les défibrillateurs. La proposition est acceptée et des devis pour la sonorisation de la salle des fêtes et l'achat d'armoire chauffante pour les défibrillateurs seront demandés. En contrepartie, les salles communales seront gracieusement mises à

disposition du club pour ses manifestations jusqu'en 2025

REFECTION DU COURT DE TENNIS

Les travaux (réfection du revêtement et de la clôture) dont le devis s'élève à 5364€ TTC seront pris en charge par la commune. Le Tennis Club versera une participation de 1000€.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

La demande de la commune pour l'enfouissement des réseaux sur la place de l'Europe et la Rue de l'Ancienne poste est retenue pour une exécution des travaux en 2014.

SITE INTERNET

Le conseil municipal accepte de confier au Réseau des Communes la mise à jour du site internet et d'en confier la gestion à Mme Audrey LAVAGNE.

SENS INTERDIT A LA CHAUFFERIE

La sortie de la route de « La Chaufferie », sur la Route de Joussé étant dangereuse, un sens interdit sera installé.

PRET DES SALLES POUR LES CAMPAGNES ELECTORALES

La salle des associations sera mise gratuitement à disposition de tous les candidats.

Pour les réunions publiques (une avant le 1^{er} tour et une avant le 2^{ème} tour) la salle des fêtes sera également mise gratuitement à disposition de chaque liste.

La Communauté de Communes du Pays Gencéen

Construction de huit bâtiments photovoltaïques en collaboration avec SERGIES

Dans le cadre du partenariat avec SERGIES pour la mise en place de huit bâtiments photovoltaïques sur le territoire, différentes démarches ont été réalisées depuis la fin de l'année dernière.

Pour que SERGIES puisse bénéficier d'un tarif de rachat intéressant de l'électricité, il fallait que l'ensemble des huit bâtiments soit monté et raccordé au réseau électrique avant le 30 juin 2013.

Fin 2012, nous lançons un premier programme pour aménager les plateformes pour les trois bâtiments de la déchetterie.



Les travaux pour les cinq autres plateformes ont débuté début février. Parallèlement SERGIES et sa filiale SUN POITOU ont commencé le montage des structures et la pose des panneaux photovoltaïques. Au 30 juin, l'ensemble des huit bâtiments était opérationnel et raccordé au réseau électrique.

Coût de l'aménagement des huit plateformes pour la Communauté (y compris le raccordement aux différents réseaux) : 550 000 € HT.

A ce jour, quatre bâtiments ont une destination précise : les trois bâtiments de la déchetterie (voir ci-dessous) et celui pour la commune de St-Maurice.

Pour les quatre autres, nous avons des contacts assez avancés pour des installations d'entreprises.

L'ensemble des différentes dépenses (aménagement des plateformes et aménagement des bâtiments) sera financé par des subventions (suivant les différents projets) et les loyers des différents utilisateurs qui permettent de rembourser les emprunts.

Les trois bâtiments de la déchetterie

1 - Un bâtiment a été aménagé en garage communal pour stocker notamment le matériel de voirie et le podium. Un espace sera également réservé pour améliorer le tri du tout-venant et des déchets.

Les travaux d'aménagement du bâtiment sont achevés depuis fin octobre.

Dépenses : 228 000 € HT

Recettes :

- Subventions (Conseils Régional et Général) : 108 000 €

- Communauté de Communes :

- 120 000 € (emprunt).



2 - Les deux autres bâtiments sont réservés pour le projet de valorisation des déchets en granulés combustibles. Les dépenses (aménagement bâtiment et matériel) sont estimées à 850 000 €. Les subventions accordées à ce jour sont de 540 000 € (dont 160 000 € d'avance remboursables à taux 0). La différence sera payée par un loyer versé

par le futur utilisateur.

Les différents appels d'offres (aménagement bâtiment et acquisition matériel) sont en cours de finalisation tout comme les conventions d'utilisation avec le futur partenaire.

Les travaux devraient débuter en début d'année 2014.

Epicerie sociale à Gencay

Les travaux sont achevés depuis mars. Le coût de l'opération (achat et travaux) est de 65 000 € HT, financés par la Communauté de Communes.

Les locaux sont utilisés, depuis fin mai 2013, par l'association ELAN. L'épicerie sociale est ouverte un jeudi sur deux. A partir de décembre 2013, ce sont les Restos du Cœur qui prennent le relais jusqu'au printemps 2014.



Projet en cours ou à l'étude

Boulangerie de Sommières du Clain : réhabilitation et remise aux normes des locaux commerciaux (estimation des travaux réalisés, préparation des dossiers de subvention en cours).

ZA Verneuil à Gencay : travaux d'extension de la zone (1,5 ha) le long de la RD 741 (étude et estimation des travaux en cours, dossier de subvention déposé auprès du Conseil Général, projet d'installation d'un espace médical sur 3 000 m²).

La Communauté de Communes

Mini-Déchetteries

Les mini-déchetteries de Champagné St-Hilaire, Château-Garnier et St-Secondin ont été installées par la Communauté de Communes pour rendre service aux habitants de ces communes éloignées de la déchetterie principale de Gençay.



Depuis quelques temps, les déchets sont jetés en vrac, compliquant fortement le travail des agents de collecte. Aussi une nouvelle signalétique va être installée sur chaque site.

Pour le bien de tous (usagers et employés) nous vous demandons de bien vouloir respecter ces consignes et de faire preuve de civisme.

Dans le cas contraire, la Communauté de Communes, en accord avec les communes, se réserve le droit de fermer momentanément, voire définitivement le site.

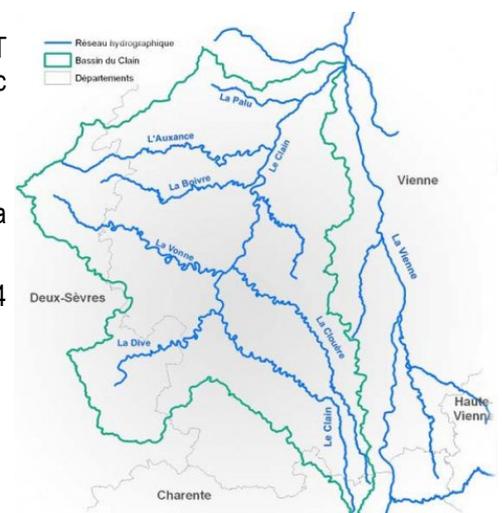


Le Syndicat Mixte du Clain-Sud

Suite au décès de M PELLERIN, Président du Syndicat, M André SENECHAULT assure la présidence par intérim jusqu'aux élections municipales de 2014 avec comme vice-présidents M Camille SAVIN et M Gilbert ROUSSEAU.

Les travaux effectués sur notre commune : enlèvement d'arbres tombés par la tempête du 27 juillet au moulin du Pin, moulin de Magné et au Petit Chabanne.

Le renforcement des berges au Grand Pin et aux lagunes est reporté en 2014 pour des problèmes d'accès suite aux intempéries.



La Gendarmerie

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol (bijoux, tableaux...).



Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Connectez vous vite sur :

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences



Les bonnes habitudes en cas d'absence :

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

Partenaire de votre sûreté



- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégonde...). Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseurs d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à

la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

En savoir plus sur :

<http://www.referentsurete.com>



Communiqué

2013

Frelon asiatique



Biologie:

Originaire du sud-est asiatique le frelon à pattes jaunes se distingue du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille et sa couleur : il est plus petit, l'extrémité de ses pattes est jaune, son thorax est entièrement noir et son abdomen présente des segments bruns bordés d'une bande orangée.

Son nid est de forme sphérique à ovoïde et peut atteindre, au maximum, 80 cm de diamètre. Il est généralement accroché à des hauteurs importantes.

Il capture une grande diversité de proies pour nourrir ses larves, en très grande majorité des insectes. Les adultes consomment eux des liquides sucrés. L'espèce est exclusivement diurne.

Les frelons sexués mâles et femelles se développent à l'automne.

Les femelles reproductrices de la nouvelle génération hivernent après l'accouplement.

Au printemps, la nouvelle reine fonde une nouvelle colonie.

La vieille reine meurt peu de temps avant l'essaimage des sexués.

Dès la fin de l'automne, les mâles et les ouvrières meurent.

En 2013, les conditions climatiques, froides et humides du printemps ont retardé la formation des nids de frelon dans notre département. Nous constatons moins de nids et de taille moyenne.

Le Frelon étant installé dans notre région durablement, il est impossible à ce jour d'envisager son éradication. **Il faudra donc apprendre à vivre avec cette nouvelle espèce d'hyménoptère et prévoir une lutte partielle pour protéger la population afin de limiter le risque d'accidents.**

L'infestation de ce nouvel organisme nuisible fluctuera en fonction, des conditions climatiques plus ou moins favorables.

Que doit-on savoir :

Réglementairement, on ne peut pas vous obliger à enlever un nid de frelon asiatique dans votre propriété.

Le frelon peut s'avérer agressif quand il est dérangé intentionnellement ou accidentellement. La piqûre, douloureuse, n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe mais les personnes allergiques au venin d'Hyménoptères doivent rester très prudentes.

Il est important de détruire les nids découverts tôt dans la saison.

Il n'y a pas d'urgence à enlever un nid de frelon découvert à l'automne, ce nid est présent depuis plusieurs mois, il faut prendre le temps d'analyser sa dangerosité et de faire plusieurs devis avant l'intervention.

Ne prenez pas le risque de détruire le nid vous-même sans protection adaptée, les insecticides excitent dangereusement les insectes, faites appel à un professionnel.

Au mois de novembre, le nid peut être détruit seulement si le risque de dérangement est important.

La destruction des nids en hiver à partir de novembre n'est d'aucune utilité car les jeunes fondatrices fécondées ont déjà quitté le nid. La population restante va périr avec les gelées hivernales. Les quelques fondatrices pouvant rester dans le nid durant l'hiver ne seront très certainement pas aptes à recommencer un cycle.

Un nid de frelon non détruit ne sera pas réinvesti l'année suivante. Il y a peu de probabilité qu'un nid se reconstruise à proximité immédiate de l'ancien nid l'année d'après.

On trouve les nids principalement à proximité d'un point d'eau, le support d'un nid ainsi que sa hauteur d'installation sont très variables.

Avant toute intervention d'élagage, de taille de haie, de déménagement d'un tas de bois... recherchez la présence éventuelle d'un nid de frelon.

En cas de doute, et si vous souhaitez des renseignements la FDGDON 86 vous apportera les précisions nécessaires.

Merci de nous signaler les nids découverts sur votre commune.



Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne

2137 Route de Chauvigny 86550 Mignaloux-Beauvoir

Tel: 05.49.62.98.40 / 06.79.73.80.58 mail: fdgdon86@fredonpc.fr



OFFICE de TOURISME de GENÇAY et son CANTON
Catégorie III

Place du Marché 86160 GENÇAY

☎/☎ : 05.49.59.47.37

Internet : <http://www.ot-gencay.fr> Mail : gencay@wanadoo.fr

Il fait bon vivre dans le Gencéen

Sentiers balisés pour les randonnées pédestres ou à bicyclette, baignades sur les bases de loisirs de Saint Secondin, Champagné Saint-Hilaire ou dans la piscine chauffée de Gençay, pêche le long des rivières et sur les plans d'eau notamment à Château-Garnier, ballades insolites comme le Parc de la Belle à Magné qui s'étend sur 6ha, le long de la Belle, avec ses cabanes dans les arbres, la Vallée des Singes à Romagne, un centre d'enseignement nordique KOLYMA sur la commune de Brion qui propose des promenades avec des chiens d'attelage, des visites guidées avec baptême en sulky au Haras Saint Hilaire de Champagné Saint Hilaire, comme on peut le constater le Pays Gencéen offre de nombreuses possibilités de détente aux touristes et aux habitants locaux.

La principale mission de l'Office de tourisme de Gençay est d'assurer la promotion du Canton Gencéen. Il ne se cantonne pas seulement à diffuser l'information grâce à un large éventail de documents mis à la disposition des visiteurs locaux ou de passage, mais il est intégré dans la vie locale et apporte son soutien aux associations et aux communes du Canton en assurant traditionnellement et gratuitement la billetterie, l'insertion des manifestations locales sur son site Internet et la promotion des activités touristiques de notre territoire.

1°) Bilan estival 2013

Un printemps catastrophique, les gros orages en Juillet, l'absence de « grand pont » et la crise économique justifient un début de saison très morose mais nous nous sommes rattrapés en Août et Septembre et au final nous ne nous en sortons pas trop mal. L'Office a accueilli en Juillet, Août, Septembre 3.213 visiteurs (dont 517 étrangers, pour la plupart anglais) *soit une augmentation de 30%*.

Notre site Internet (www.ot-gencay.fr) a reçu à ce jour, du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 3445 visiteurs et 9.753 pages ont été consultées (contre 3122 visiteurs et 8799 pages consultées pour la même période en 2012)

Les ventes en boutique ont également progressé avec pour preuve une rupture de cartes postales et objets souvenirs. L'un de nos projets 2014 consiste au renouvellement du stock mais avec cette fois des effigies de Gençay (à la demande de nombreux touristes)

2°) Billetterie

Nous avons constaté que le touriste est de plus en plus chasseur de promotions, que beaucoup de réservations se font à la dernière minute et qu'Internet devient l'outil de communication et de commercialisation par excellence. Aussi l'achat de billetterie en ligne auprès du conseiller en séjour, malgré les offres promotionnelles (jusqu'à 30%), est en baisse, les touristes recherchant en priorité des spectacles gratuits ce qui fait le succès des Nuits Romanes.

3°) Hébergements

Nous ne disposons à ce jour que de peu d'éléments nous permettant d'analyser le taux de fréquentation des hébergements, restaurants et hôtels pour la saison, mais d'après les premiers indices il serait relativement stable par rapport à 2012, avec toutefois une nouveauté concernant les campings et hébergements de haut de gamme (4 et 5 étoiles) qui ne connaissent pas la crise grâce en grande partie à une clientèle étrangère exigeante.

Office du Tourisme (Suite)

Nous présenterons le détail de toutes ces manifestations lors de notre prochaine assemblée générale en Février 2014. Néanmoins, les incontournables demeurent :

↳ Les 9 Randonnées Gencéennes, grâce à l'investissement humain et convivial des bénévoles de chaque commune, et à Monsieur Pierre TERRASSON notre délégué, connaissent une bonne fréquentation avec une moyenne de 70 randonneurs à chaque sortie sur les neuf communes participantes. Champagné Saint Hilaire est l'exception avec trente ans d'expérience et rassemble environ 200 marcheurs.

Les randonnées gencéennes sont reconduites en 2014 avec la joie d'accueillir la commune d'Usson qui souhaite s'y associer.

Ce succès est l'œuvre de tous les bénévoles qui s'investissent sans compter et nous les en remercions chaleureusement.

↳ Concours des peintres amateurs organisé par l'Office (16 Juin 2013)

Très bonne fréquentation (environ 350 visiteurs) et très bon accueil des artisans d'art invités à montrer aux visiteurs leur savoir-faire et quelques-unes de leurs œuvres : sculptures en fer, création de bijoux, poterie et raku, graveur-enlumineur. Ce partenariat sera renouvelé l'année prochaine.

↳ Festival de l'accordéon avec 1100 danseurs (petite baisse par rapport aux années précédentes)

↳ Marché des Producteurs (organisé par la chambre d'agriculture et en partenariat avec l'Office de tourisme, la commune de Gençay et la FAE) avec 21 exposants producteurs et 1100 visiteurs dont environ 600 sont restés dîner sur place.

L'Office de tourisme a également participé à la brocante de Gençay, au Forum des Associations et aux Journées du Patrimoine (lesquelles ont connu une baisse sensible de fréquentation due à la fermeture d'un certain nombre de sites pour cause de dégâts lors de la tempête de Juillet : Parc de la Belle etc....).

A venir le Marché de Noël (15 Décembre)

↳ Expositions

L'Office de tourisme accueille, depuis le début de l'année, des artistes locaux souhaitant se faire connaître en exposant leurs œuvres et leur savoir-faire (peintures, collages, gravures, miniatures, travaux d'aiguilles, photographies etc...). Ces expositions (d'une durée chacune d'un mois et demi moyennant une simple adhésion à l'Office) rencontrent un très beau succès (Abécédaires, coiffes du Poitou, Maisons de poupées miniatures actuellement). Le planning est complet jusqu'à Novembre 2014 mais si vous souhaitez nous rejoindre contactez-nous sur gencay@wanadoo.fr ou venez nous retrouver sur place. Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir.

↳ Autres réalisations de l'Office

- Édition d'un nouveau Plan Guide de Gençay et son Canton mis à la disposition de tous sur simple demande à l'Office de Tourisme

- Conception d'un diaporama (en cours de réalisation) pour promouvoir les principaux sites de notre territoire et qui sera diffusé avec celui des sites du Département sur la TV interne de l'Office.

Nous préparons dès maintenant la saison 2014 et à ce sujet nous vous contacterons prochainement pour valider les informations à transmettre à nos partenaires (Conseil Général, Pays Civraisien) et la mise à jour de notre site Internet. Nous vous remercions donc par avance de bien vouloir répondre à nos demandes (mails ou courriers) le plus rapidement possible

Notre souci permanent est de nous associer à tous les acteurs qu'ils soient bénévoles, commerçants, entrepreneurs, communes, associations, et je tiens à les remercier pour leur disponibilité, leur investissement contribuant à donner une image positive, conviviale, dynamique de notre territoire.

*Marie Josée RICHARD
Présidente de l'Office de
Tourisme de Gençay et son Canton*

Brefs Infos

Recensement des jeunes :

Dans le mois de leur 16^{ème} année, tous les garçons et les filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

C'est une démarche obligatoire, le secrétariat de la mairie n'ayant pas connaissance de votre âge.

Le document qui vous sera remis est indispensable pour entrer dans certaines écoles et pour passer divers examens (permis de conduire, baccalauréat, concours...).

Inscription sur les listes électorales :

Les personnes arrivées sur la commune depuis peu, peuvent se faire inscrire sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre. Pour cela, il est nécessaire de se présenter à la mairie muni d'une pièce d'identité.

Les jeunes qui atteindront 18 ans avant le 28 février 2014 sont inscrits d'office, ils peuvent cependant venir le vérifier en mairie.

Un citoyen de l'union Européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridi-

que.

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014.

Mensualisation des retraites complémentaires

Jusqu'à présent, les retraites complémentaires étaient versées chaque trimestre à terme à échoir.

A partir de 2014, le paiement des retraites complémentaires sera échelonné en 12 versements mensuels (au lieu de 4 trimestriels) qui interviendront au début de chaque mois.

Les retraités qui touchent leur retraite annuellement en raison de son faible montant, continueront de la percevoir une fois par an.

En conséquence, en octobre 2013 les retraités ont perçu leur dernier versement trimestriel qui couvrait les mois d'octobre, novembre et décembre 2013.

Le passage à la mensualisation s'est fait automatiquement, aucune démarche n'est à effectuer.

Une assurance complémentaire santé

Avons-nous tous une assurance complémentaire ?

Une assurance complémentaire est indispensable pour se soigner, l'assurance maladie ne remboursant que partiellement la plupart des soins.

Dans certains cas particuliers les personnes ayant des revenus inférieurs à un plafond peuvent, soit avoir droit à la C.M.U, soit à une aide particulière versée par la caisse primaire d'assurance maladie (A.C.S).

Les personnes seules justifiant de ressources inférieures à un plafond annuel (8592,96 € actuellement) ont droit à une complémentaire gratuite = C.M.U. Les soins sont pris entièrement en charge par l'assurance maladie.

Les personnes pouvant prétendre à une aide complémentaire santé ont vu leur plafond de ressources se situer entre 8593 € et 11 600,49 € pour 2013. L'aide dans ce cas est de 350 € par an pour les personnes entre 50 et 59 ans et 500€ pour les plus de 60 ans.

Cette somme est destinée à aider à payer une mutuelle.

Pour tout renseignement sur vos droits, renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie.

La page sociale

Aides à l'amélioration de l'habitat

Vous êtes	Travaux ouvrant droit aux aides
Propriétaires privés occupant le logement	<ul style="list-style-type: none"> - Économie d'énergie (isolation, chauffage, menuiseries extérieures) - Rénovation : remise aux normes électriques, plomberie, assainissement, travaux de toiture. - Maintien à domicile : aménagement salle de bain, monte-escaliers, barre appui wc,
Propriétaires, bailleurs privés, location à titre de résidence principale	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation logements très dégradés : remise aux normes électriques, plomberie, isolation, travaux toiture.... - Logement moins dégradé : travaux de chauffage, isolation, toiture...

Les subventions proviennent de l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), du Conseil Général, des Caisses de Retraites (selon le cas). Elles sont étudiées au cas par cas en fonction des ressources et des loyers.

Pour tout renseignement, prendre contact auprès de Vienne Habitat, organisme chargé de conseiller et d'aider au montage des dossiers de subvention, au 05 49 61 61 86.

La page Sociale (Suite)

AIDES SOCIALES

Les sommes versées non récupérables au titre de l'aide sociale sont actuellement :

- ⇒ L'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A)
- ⇒ Les allocations versées par les caisses de retraites pour financer une aide (aide ménagère...)
- ⇒ L'allocation compensatrice pour tierce personne
- ⇒ L'allocation adulte handicapé et la prestation de compensation pour les personnes handicapées

⇒ L'allocation veuvage et la pension de réversion

⇒ L'allocation de solidarité active (le R.S.A)

⇒ La couverture maladie universelle (C.M.U), la CMU complémentaire ou l'aide à l'acquisition du complémentaire santé (A.C.S)

Attention : la prestation spécifique dépendance (P.S.D) remplacée par l'A.P.A. en 2002 était récupérable au décès de la personne bénéficiaire avant 2002, le Conseil Général peut éventuellement demander le remboursement des sommes versées.

Les sommes versées par l'aide sociale remboursables sont actuellement:

- * Aides demandées auprès du Conseil Général, soit par le C.C.A.S, soit par les services sociaux.
- * L'allocation de solidarité aux personnes âgées (A.S.P.A) versée par les caisses de retraites assurant un revenu minimum à tout retraité (montant actuel 787,26€ pour une seule personne seule et 1222,27€ pour un couple depuis le 1 avril 2013).

Les prestations récupérables sur la succession

NATURE DES PRESTATIONS	RECUPERABLES SI	COMMENT
Les aides à domicile versées par l'aide sociale aux personnes âgées : aide-ménagère, portage de repas...	- Actif net de succession supérieur à 46 000 € - Montant des prestations versées supérieur ou égal à 760 €	La partie des prestations supérieure à 760 € est récupérable sur la part de l'actif successoral supérieure à 46 000 €
Les aides à domicile versées par l'aide sociale aux personnes handicapées	- L'héritier n'est pas le conjoint, un enfant, un parent ou celui ayant eu la personne handicapée à charge - Actif net de succession supérieur à 46 000 € - Prestations versées supérieures ou égales à 760 €	
Aide sociale à hébergement en maison de retraite	- Sans condition	La prestation est intégralement récupérable, quel que soit le montant de l'actif de succession
Frais d'hébergement des personnes handicapées	- L'héritier n'est pas le conjoint, un enfant, un parent ou celui ayant eu la personne handicapée à charge	
Aspa ou ASI	- L'actif net de succession supérieur à 39 000 € - Prestations versées supérieures ou égales à 760 €	La partie des prestations supérieures à 760 € est récupérable sur la part de l'actif successoral supérieure à 39 000 €

Les prestations d'aide sociale du département, seules, peuvent être récupérées sur les donations faites après la demande de l'aide, également celles faites dans les 10 ans précédents.

Toutes ces prestations ne sont récupérables que si l'actif net de la succession est au moins égal à 39 000 €.

Le réseau gérontologique

Un réseau au service des personnes âgées et des professionnels

Depuis sa création (en 2000), le réseau gérontologique participe à la prise en charge des personnes âgées en difficulté au domicile ; il nous semble intéressant de rappeler les actions pour lesquelles le réseau intervient.

Le réseau Gérontologique peut :

- répondre à toute demande d'information ou de conseil en matière de prise en charge gériatrique médico-sociale au domicile.
- évaluer les handicaps, les difficultés médico-sociales et proposer un plan d'aide à domicile.
- surveiller l'évolution de ce plan d'aide et en coordination avec les différents professionnels médico-sociaux, l'adapter et le faire évoluer dans un but de qualité de soins et de confort pour la personne suivie.

→ En cas de difficultés importantes (sanitaires, familiales, précarité...), il peut organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des intervenants ainsi que le patient et sa famille de manière à élaborer une prise en charge consensuelle.

→ Pour toute sortie ou entrée à l'hôpital ou autre établissement de soins, le réseau peut être l'intermédiaire privilégié de manière à raccourcir une hospitalisation ou pour établir une programmation d'admission dans le service le plus adapté.

→ effectuer des tests (troubles cognitifs, basse vision, dépression, troubles de l'équilibre, malnutrition) qui peuvent alerter le Médecin généraliste et anticiper la prise en charge médicale.

Par son travail d'équipe qui met en rela-

tion les différents intervenants, le réseau assure continuité des soins, optimisation de l'aide (médicale, financière, sociale) dans le but de décloisonner les secteurs publics et privés et d'améliorer la qualité du soin et le confort de la personne âgée.

Le Réseau de santé s'est étendu aux cantons de Gençay et Couhé en mars 2013.

Vous pouvez nous joindre :

Réseau Gérontologique du Val de Vonne

29, rue de Chypre - 86600 LUSIGNAN

Tél. : 05 49 54 38 62

L' A.P.E.F



L'association « APEF FAMILLES RURALES », SERVICE D'AIDE A DOMICILE apporte une aide aux familles et aux personnes âgées et handicapées, pour l'entretien du logement et du linge, l'aide à la préparation des repas, les courses et l'aide à la toilette. Le service propose également la garde d'enfants à domicile sur des horaires atypiques.

Le secteur d'intervention de l'APEF est le suivant : cantons de Gençay, Civray, Charroux, Couhé, Vivonne, Lusignan, La Villedieu du Clain, Poitiers CAP.

Notre service vous oriente également vers les organismes pouvant vous apporter un soutien dans la constitution des dossiers de demande d'aide et porte le projet de « la Pause -Café des Aidants », un point de rencontre, d'expression et d'informations, sur Gençay et Savigné, destiné aux Aidants Familiaux qui assurent le quotidien d'une personne dépendante.

Pour répondre à vos questions, un numéro : 05 49 53 02 16, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h00 – Site Internet : www.famillesrurales86.fr

Pour nous rencontrer, 1 adresse : 1 Bis Cité de la Roche – 86160 GENCAY (Maison des Services Publics, située à côté du foyer logement de Gençay)

« Les petits loupiots »

La Mutuelle Petite Enfance "les loupiots", en plus de ses services de Relais assistantes maternelles/parents et Lieu d'Accueil Enfants/Parents propose également un service de ludothèque :

- Ouvert à tout public enfants, adultes, la ludothèque est un espace de jeux sur place et offre un service de prêt de jeux (cotisation annuelle de 22€ permettant l'emprunt de trois jeux pour trois semaines). Les familles, structures, écoles et municipales peuvent bénéficier de ses services (5 jeux pour trois semaines).

- La confection de malles ressources

(sports, jonglage, scrapbooking, 5 sens, loto, motricité...) est en cours d'acquisition afin de permettre aux structures et collectivités d'animer des ateliers jeux avec un groupe d'enfants.

Les adhérents et autres personnes ont été invités à venir le samedi 30 novembre 2013 entre 10h00 et 12h00 afin de créer une commission ludothèque, l'objectif premier est de mettre en place des soirées et/ou après-midi jeux dans les différentes communes.

La ludothèque des loupiots est ouverte hors vacances scolaires

le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le jeudi de 16 h à 17 h,
le vendredi de 14 h à 18 h,
le samedi de 10 h à 12 h.

Et pendant les vacances scolaires :

le mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 10 h à 12 h.

La Ludothèque des Loupiots

26 ter, rue de l'aumônerie
86160 GENÇAY05-16-39-71-32

la ludothèque des loupiots

entrée libre et gratuite pour venir jouer sur place

emprunt de jeux et de jouets* pour tout-petits, petits et grands
*soutien à une association

OUVERTURE AU PUBLIC

<p>Pendant la période scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> · le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h · le jeudi de 16h à 17h · le vendredi de 14h à 18h · le samedi de 10h à 12h 	<p>Pendant les vacances</p> <ul style="list-style-type: none"> · le mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h · le vendredi de 10h à 12h
---	---

à la Maison de la petite enfance
26^{ter} rue de l'aumônerie
à Gençay [86] 05 16 39 71 32
laludodesloupiots@gmail.com

création graphique www.descarantadeli.com



A D M R de Gençay

La référence du service à la personne



Les premières associations A.D.M.R. ont vu le jour il y a plus de 65 ans. Elles sont aujourd'hui 3.350 réparties sur 94 fédérations départementales, elles forment le 1^{er} réseau français des services à la personne. L'ADMR, titulaire de l'agrément qualité, met à votre disposition des professionnels expérimentés, diplômés et à votre écoute grâce aux plans de formation qui contribuent à pérenniser des emplois qualifiés.

En 2012, 36 familles de Château-Garnier ont eu recours à l'association locale ADMR de Gençay pour 6.061 heures. Nous vous remercions de votre confiance.

Les services de l'A.D.M.R. :

Gamme Famille :

- Garde d'enfants à domicile : dès la naissance, adaptée à votre emploi du temps, régulièrement ou ponctuellement.



- Grossesse et retour de maternité : ménage, repassage, courses...
- Maladie, retour d'hôpital

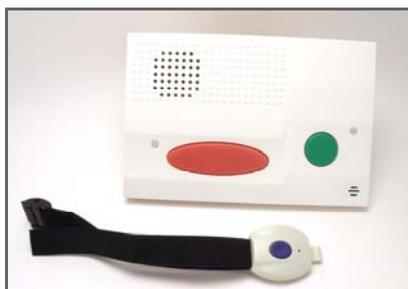
La caisse d'allocations familiales, les mutuelles attribuent des aides financières :

→ Un coup de main pour l'entretien de la maison et du linge, pour vous donner du temps libre

GAMME AUTONOMIE :



- Ménage, entretien du linge, préparation des repas
- Aide aux courses, transport accompagné
- Aide à la toilette, au coucher
- Téléassistance Filien ADMR...



Cette gamme permet aux personnes accidentées, âgées ou handicapées d'être certaines que leur quotidien est assuré et de vivre chez elles en restant acteur de leur projet de vie.

Les organismes sociaux ou vos caisses de retraite fixent le nombre d'heures aidées accordées ainsi que le taux de votre participation financière.

Pour toutes nos prestations vous bénéficiez également d'un crédit ou d'une réduction d'impôt sur la part qui reste à votre charge.

N'hésitez pas à nous consulter, nos bénévoles vous donneront toutes informations sur nos services, vous conseilleront et vous aideront dans vos démarches.

Association ADMR de GENÇAY

1 bis rue de la Roche

86160 GENÇAY

Tél. : 05 49 53 48 28

Vos responsables communes :

Mme Chassagne : 05 49 87 87 57

Mme Monfront : 05 49 87 87 91



ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT PAR L'ADMR :

FACILITEZ-VOUS LA VIE AVEC SORTIR +

L'ADMR vous accompagne dans vos déplacements quotidiens : RDV médicaux, courses, marché, promenades, sorties culturelles, visites à la famille et aux amis...

CONDITIONS D'OBTENTION

Etre ressortissant d'une caisse complémentaire relevant de l'AGIRC ou de l'ARRCO

Etre âgé de 80 ans et plus

- ✓ SANS CONDITION DE RESSOURCES
- ✓ CUMULABLE AVEC L'APA OU TOUT AUTRE PRISE EN CHARGE
- ✓ INTERVENTION EN MODE PRESTATAIRE UNIQUEMENT

RENSEIGNEZ-VOUS

0 810 360 560

(prix d'un appel local)

MONTANT DE L'AIDE « SORTIR + »

Trois carnets de chèques CESU d'une valeur de 150 € peuvent être obtenus chaque année (soit 450 € au total sur l'année).

Une participation financière vous sera demandée (15 € pour le premier chéquier, 20 € pour le second, 30 € pour le troisième).

FEDERATION ADMR DE LA VIENNE- 18, Rue Nungesser - Biard - 86062 POITIERS Cedex 9

Tél : 05.49.30.35.45

info.fede86@admr.org


la référence du service à la personne



PLURISERVICES, association intermédiaire

17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY

• Vous êtes un particulier ? Vous avez besoin d'aide ?

Pluriservices est **LA SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE** :

- nous recrutons pour vous du personnel compétent

Les services à la personne :

- **Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation de repas, couture ...**
 - **Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage, bûcheronnage, pose de grillage, désherbage, bêchage ...**
 - Garde d'enfants à domicile (de + de 3 ans)
 - Soutien scolaire à domicile
- Avantage : 50% du montant de votre facture acquittée est déductible de vos impôts**

Autres services :

- **Travaux de bricolage : maçonnerie, peinture, pose de placo, couverture, montage de meuble ...**
- Aide aux déménagements
- Manutentions diverses

• Vous êtes une association, une collectivité, un agriculteur ou une entreprise : vous pouvez aussi faire appel à Pluriservices.

- Nous acceptons les **CESUS préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles,...

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Site internet : www.pluriservices-civray.fr



Agrément n°1-POI-137 délivré par l'Etat



La Bibliothèque

Un nouvel espace et de nouveaux lecteurs !

Comme prévu, la bibliothèque s'est agrandie d'un espace enfants. La réorganisation et le réaménagement de l'ensemble a pris davantage de temps que prévu. Cependant dès son ouverture, les enfants ont investi les lieux où ils peuvent faire leur choix plus librement, en prenant le temps de s'installer un moment pour feuilleter les ouvrages et lire sur place.

L'accueil s'est poursuivi aux jours et heures habituels et 27 nouveaux lecteurs de tous âges se sont inscrits individuellement cette année portant à 85 le nombre de nos concitoyens ayant fréquenté la bibliothèque (hors scolaires bien entendu).

Animations

Un peu restreintes cette année en raison des travaux.

Nous avons accueilli à nouveau les classes à partir d'avril et dès les premières semaines de septembre. Nous espérons continuer en 2014 au rythme de deux séances au moins par trimestre. Lors de ces accueils nous prévoyons toujours une animation : lecture d'albums, raconte tapis, présentation de romans, livres do-

cumentaires pour susciter l'envie de lire. Les enfants choisissent ensuite chacun un livre pour la classe. Ces ouvrages sont échangés et utilisés dans le cadre des activités pédagogiques.



Nous avons également participé à la fête du 14 juillet, organisée au plan d'eau par le foyer des jeunes. Notre mini Tivoli a été un peu malmené par le vent et nous nous sommes agréablement retrouvés assis dans l'herbe à l'ombre des arbres à lire des histoires à un jeune public (enfants et parents!) qui a ensuite pris le relais.

De la lecture pour tous

Nous continuons à enrichir et à actualiser le fonds par des achats variés et en tenant compte de vos suggestions.

Cette année encore nous avons reçu des

dons de livres de qualité et en bon état que nous avons pu mettre en rayon.

Nous vous rappelons également que le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de la Vienne nous échange deux fois par an entre 100 et 150 livres. Vous pouvez également nous « commander » des livres qui seront acheminés par la navette qui passe tous les mois.

Enfin pour les personnes qui ont des problèmes de vue, des livres « large vision » sont à votre disposition. Nous pouvons également emprunter pour vous à l'Association Pour la Promotion de la Lecture, des livres enregistrés et un lecteur de CD, des loupes électroniques et des vidéos agrandisseurs.

Si vous avez des difficultés à vous déplacer, nous pourrions certainement trouver des solutions ensemble. N'hésitez pas à téléphoner à la mairie qui nous transmettra votre message.

Les bénévoles vous souhaitent à tous une très bonne année et de belles découvertes à travers les livres.

Horaires d'ouverture :

Mardi 14 h30 à 17h30

Samedi 10h30 à 12 h

Le Tennis-Club

ACTIVITE EN 2013

Avec l'aval de l'inspection d'académie et des enseignants l'action tennis à l'école a été renouvelée en mai et juin. 6 séances de 2 heures encadrées par Philippe RIDON moniteur diplômé d'état. 34 élèves des cycles 2 et 3 ont bénéficié de cette pratique sportive.

Depuis le mois de mai 12 jeunes de notre commune ont suivi régulièrement des cours de perfectionnement jusqu'à fin septembre. Un tournoi interne le 14

juillet a permis à 6 d'entre eux de confronter leur talent.

La journée « porte ouverte » le 14 juillet a fait redécouvrir à quelques adultes la joie de la pratique de ce sport manifestement avec grand plaisir et encore beaucoup de talent. Nous espérons vivement les revoir sur le court.

PREPARATION SAISON 2014.

-A partir de mars renouvellement des cartes annuelles.

-Action Tennis à l'école si aval de l'inspection d'académie.

-Reprise des séances collectives avec les jeunes de la commune à partir de mai. Le club communiquera à ce sujet en temps utile.

CONTACTS :

⇒ Gérard Hébras : 05 49 87 74 64

06 76 99 80 82

⇒ Isabelle Audoux : 05 49 87 87 22

Le Club de l'Amitié

L'année 2013 se termine, notre club a passé cette année très calmement. Le club vieillit, heureusement quelques personnes sont venues nous rejoindre cette année, nous les en remercions, sinon la vie du club nous paraissait extrêmement difficile; encore une fois merci Mesdames et Messieurs !

Nos activités principales sont l'atelier peinture et un repas mensuel au castel

et selon les possibilités de chacun, loto, belote....

Le club de l'amitié présente à tous ses adhérents et à tous les Castelgarnierois ses meilleurs vœux pour 2014.

Bonne santé à tous et à bientôt.



UNC - Soldats de France

Année calme marquée par la disparition hélas de notre ami Jean THOMAS.

L'assemblée générale de notre section qui s'est tenue le 16 mars a vu :

- l'approbation des comptes
- l'approbation du rapport moral

Aucune personne ne se présentant les membres du bureau ont été confirmés dans leurs fonctions.

Notre traditionnel méchoui s'est tenu le 24 juillet dans la bonne humeur.

Rappel : Composition du bureau

Président : M. Jean-Marie TABARIN

Vice-président : M. Jean-Louis RE-MAUD

Secrétaire : M. René BOURDIN

Secrétaire adjoint : M. Jean VIGNAUD

Trésorier : M. Jean-Louis GUIGNER

Trésorier adjoint : M. Michel MAGNAN

Vérificateurs aux comptes : Mrs Roland BREVET et Jean-Marie RESSEGAND



Le CCAS

Le CCAS reçoit,

Comme chaque année, le CCAS a reçu les aînés de 75 ans et plus pour un repas convivial.

51 personnes ont répondu à notre invitation et nous nous sommes retrouvés le jeudi 12 décembre à la salle des fêtes pour partager, comme tous les ans, le repas de l'amitié.

L'ambiance était chaleureuse, tous très heureux de se retrouver. Comme cha-

que année les personnes qui n'ont pu se joindre à nous se verront remettre quelques petites friandises pour leur témoigner notre amitié, et leur montrer que nous ne les oublions pas. A tous, nous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2014 et surtout la santé.



Les membres du CCAS

La chorale « Le routin d'aiguail »

Suite à l'assemblée générale du 3 Septembre 2013, nous avons procédé à l'élection du nouveau bureau dont la composition est la suivante :

René VIGNAUD, Président

Madeline LELONG, Vice-présidente

Claudette MARCHAND, Trésorière

Annie RESSEGAND, Trésorière adjointe

M. Thérèse ALASTRA, secrétaire

Dominique BOURDIN, secrétaire adjointe

La chorale a fait sa nouvelle rentrée avec ses 40 choristes ; ses répétitions ont lieu le mardi soir de 19 H 30 à 21 H sous la houlette du chef de chœur Enrik LEGROS.

Le répertoire est varié : Jean FERRAT, SARDOU, DUTHEIL, NOAH, etc... Un avant-goût de spectacle a eu lieu le

dimanche 22 septembre à la Foire de CHATEAU-GARNIER. Les nouvelles voix seront accueillies avec plaisir, aucun niveau musical n'est exigé.

Pour tout renseignement, contactez le Président, René VIGNAUD au 05 49 87 44 12.

Comme chaque année, nous avons été sollicités pour chanter le 8 Mai et le 11 Novembre au monument aux morts. Nous avons également effectué plusieurs sorties :

* en Février, les Restos du cœur à MAUPREVOIR

* en Mai, concert avec SINFONIA à CIVRAY et concert inter-chorales à MANSLE.

Le temps n'était pas de la partie cette année pour notre brocante vide-grenier mais nous vous donnons rendez-vous le prochain lundi de Pentecôte, 9 juin 2014.

Pour l'année en cours, nous serons présents à la fête de la musique en juin et nous organiserons un concours de belote le 10 Octobre 2014. Nous avons également en projet un concert dans l'église de CHÂTEAU-GARNIER en février ou mars ainsi que notre rencontre inter-chorales en Avril.

Les membres de la chorale souhaitent à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne santé pour 2014.



L'association de gestion du plan d'eau

Lors de l'assemblée générale 2013, Mrs TAYLOR, GUICHARD, BAILLARGE et BERNARDEAU ont été élus.

Le nouveau bureau est désormais composé comme suit :

⇒ Président : Michel ROUET

⇒ Vice-président : Claude BERNARDIE

⇒ Trésorier : Jean-Michel TOURON

⇒ Secrétaire : Hubert LELONG

⇒ Trésorier adjoint : Jean BRUNELLOT

⇒ Secrétaire adjoint : Jean-François EBRAS

⇒ Vérificateurs aux comptes : Nicolas CAMELAIN et Laurent NEHLICH.

Cette saison au cours de laquelle 987 cartes de pêche ont été vendues dont 836 journalières, 14 saisonnières et 137 cartes pour pêche de nuit, pour une recette de 9101€, a été de loin la meilleur

depuis la création de l'association.

Ce bon résultat est dû au recrutement par l'intermédiaire de l'association PLURISERVICES de Madame Isabelle VERGNAUD qui a vendu les cartes, entretenu les locaux sanitaires et effectué le ramassage des poubelles tout au long de la saison.

Bien que le bungalow ait été ouvert tout l'été en après-midi, la recette, tant pour le minigolf que pour la vente de glaces ou boissons a été insignifiante.

L'enduro carpiste du 5 au 6 octobre a réuni 11 équipes. Lors de ces 24 heures, plus de 130 kg de carpes ont été pris.

La pêche du petit étang a permis de récupérer 18 brochets, environ 70kg de carpes et 40 kg de gardons.

Le concours de belote, avec le traditionnel réveillon a eu lieu le 16 novembre et

n'a réuni qu'une quarantaine de joueurs.

Pour les gros travaux, nous envisageons de remplacer le bâtiment en bois côté route de Gençay par un bâtiment en dur et également de refaire la tonnelle du bungalow. Ces travaux vont mobiliser pas mal de bénévoles et nous serions heureux que quelques jeunes nous rejoignent à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en février ou mars 2014.

Nous tenons également à rendre hommage à nos anciens, notamment à Daniel DUVERGER, Jacky TEXIER et Arnaud MAGNAN, qui ont œuvré au plan d'eau pendant de nombreuses années, et qui ont souhaité arrêter.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année

Le Beau Gardon Castelnarriérois

La saison 2013 se termine le 31 décembre.

L'assemblée générale a eu lieu le 8/01/2013 (rapport année 2012) devant une faible assistance. Un nouveau bureau a été élu. Monsieur Colin, notre trésorier démissionnaire, que nous remercions pour son bon travail a été remplacé par Lucquiaud Régis et Lucquiaud Thierry a été élu secrétaire, le reste du bureau reste inchangé.

Le 1^{er} juin 2013 a eu lieu une assemblée extraordinaire pour modification des statuts.

Notre fédération est agréée au titre de l'environnement et affirmation au loisir pêche dans l'objet statutaire arrêté du 16 janvier 2013 du code de l'environnement.

Le nombre de pêcheurs diminue depuis plusieurs années : baisse sensible chez les adultes, très peu de pêcheurs mineurs : - 18 ans (3), -12 ans (4). La relève est inquiétante pour notre avenir.

Nous faisons avec les moyens dont nous disposons. La principale recette est la vente des cartes de pêche, afin de

pouvoir conserver sur notre commune l'association des pêcheurs. Grâce à une subvention de la Fédération Départementale, nous effectuerons 6 lâchers de 50 kg de truites arc-en-ciel les semaines 10/12/14/16/18/20 route la Chapelle-Bâton, sur les parcours de truites et autres endroits habituels.

Les cartes de pêche seront en vente au garage Bigot Jean-Marc, chez votre trésorier Lucquiaud Régis ou chez votre président Bonnin Christian.

Vous pouvez aussi les prendre sur Internet sur notre site de la Fédération Départementale www.cartedepeche.fr et consulter le guide de pêche 2014 pour toute autre information.

Le loto de la pêche aura lieu le 13/04/2014.

Nous vous invitons à privilégier notre association pour prendre vos cartes de pêche 2014 qui seront en vente à partir du 15 décembre 2013. Vous pouvez offrir une carte de pêche pour vos fêtes de fin d'année, un très beau « cadeau ». N'hésitez pas à nous consulter !

En attendant le bureau et les amis pê-

cheurs vous souhaitez de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014.

Votre trésorier

Dimensions du brochet ?



1.05 m - 7.5 kg

Le Foyer des Jeunes

2013 fut pour le Foyer des Jeunes, une année riche en événements !

Le 22 Juin dernier, nous avons organisé en collaboration avec l'APE de Château-Garnier, la Fête des Écoles qui s'est poursuivie par la Fête de la Musique.

Malgré une météo capricieuse qui nous a obligés à nous « replier » sous la Salle des Fêtes, cette fête fut un succès !

Six Groupes musicaux avaient gentiment accepté d'animer la soirée et nous les remercions encore vivement.

Trois semaines plus tard, ce fut de nouveau l'effervescence pour la préparation de la Journée du 14 Juillet, avec l'aide de toutes les Associations de Château-Garnier, qui ont bien voulu participer.

De nombreuses activités sportives et culturelles ont animé le site du Plan d'eau et ont amusé petits et grands.

De nombreux lots, offerts par différents sponsors, ont été remis aux gagnants.

Les repas du midi et du soir ont connu un franc succès.

Cette journée s'est alors terminée en

musique et sous les lumières du Feu d'artifice.

Merci encore à toutes les personnes qui ont permis d'animer notre Commune durant cette journée !

Si vous désirez rejoindre le Foyer des Jeunes, il vous suffit de régler une cotisation de 10 € et d'avoir au minimum 14 ans dans l'année, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Pour tout renseignement, contactez Antoine LELONG – 06 85 72 36 12

Le petit théâtre

L'année 2013 a été riche sur le plan théâtral à Château-Garnier.

L'association a été très heureuse de vous présenter au mois de mars son sketch et deux pièces intitulées *Le berceau de la Vengeance* et *La bonne sœur a du flair* en seconde partie de spectacle. Toute la troupe a préparé avec sérieux et bonne humeur les représentations.

Une nouvelle fois vous êtes venus nombreux aux représentations de mars 2013 et le Petit Théâtre vous en remercie. Vos rires et vos applaudissements sont pour nous une source de motivation !

Après quelques semaines de repos, au mois de mai la troupe s'est retrouvée à la Rochelle malgré un temps froid et humide, où nous avons passé près de deux heures à rire en regardant la pièce *La biscotte*.

Ensuite, le 22 septembre dernier, lors

de la foire de la Saint Maurice, le Petit Théâtre a ajouté sa participation à celles des autres associations : du théâtre dans la rue, vraiment une bonne idée ! Un grand merci à Noémie, Charlotte, Maeva, Hélène, Tanguy et Jean-Baptiste pour leur participation, ils nous ont vraiment amusés.

Toute la troupe prépare désormais activement le spectacle 2014 dont les dates de représentations sont les suivantes :

Samedi 15 et dimanche 16 mars 2014

Vendredi 21 et samedi 22 mars 2014

Nous comptons sur vous pour venir nous encourager par vos rires et vos applaudissements !

En attendant, toute la troupe du Petit Théâtre vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2014.

Pour tout renseignement, contacter les

personnes suivantes:

Présidente : Sylvie Huvelin 06 86 48 21 43

Secrétaire : Hélène Mignon 06 45 86 34 79



L'école

L'école de Château Garnier se maintient avec un effectif de 57 élèves pour l'année scolaire 2013-2014, cependant il nous faut rester très attentif.

L'école se divise en 3 classes :

2 primaires :

- l'une pour les élèves de cycle 2 (CP-CE1) encadrée par Madame DA SILVA Stéphanie, Directrice

- l'autre pour les élèves de cycle 3 (CE2-CM1-CM2) encadrée par Madame LIARD DUPLEIX Marion

Une maternelle répartie en 3 niveaux : petite, moyenne et grande section.

La maternelle est encadrée par Madame BESNARD Aurélie avec l'aide maternelle Madame SAUZE Sandrine.

La garderie accueille les enfants de 7h15 à 9h05 et le soir de 16h30 à 18h15.

Sandrine, Audrey et Marylène assurent le temps périscolaire (la garderie).

Les enfants peuvent utiliser les ordinateurs, lire, jouer aux légos, aux jeux de société, etc....



A certaines occasions (Noël, Halloween, Pâques,) des ateliers bricolage sont mis en place.

Le ramassage scolaire est assuré par les cars Martin et relève de la compétence de la Communauté de Communes du Pays Gencéen.

L' Union Sportive

La saison 2012-2013 s'est achevée avec le maintien de l'équipe première en troisième division qui a terminé la saison à la 10^{ème} place. Ceci peut être considéré comme une véritable performance au vu du nombre de départs à l'intersaison. Nous tenons à féliciter tous l'effectif pour son parcours.

L'équipe 2 tant qu'à elle s'est classée à la 5^{ème} place de son championnat de 5^{ème} division.

Une saison tout aussi remarquable que l'équipe fanion.

Une saison difficile car nous nous sommes sauvés dans les matchs importants par rapport à nos adversaires directs pour la relégation.

Nous tenons à remercier Huvelin Louis Marie Coprésident du club qui a souhaité démissionner pour des raisons professionnelles et personnelles. Nous remercions le dévouement de Lafrechoux Jean-Michel qui a accepté une année supplémentaire, sachant toutes les contraintes liées au poste d'entraîneur.

La saison 2013-2014 avec un effectif de 41 joueurs nous promettait une meil-

leure saison avec l'arrivée d'un nouvel entraîneur M. Rivereau Stéphane ainsi que des nouveaux joueurs de qualité et des jeunes sortant des U19.

Malheureusement nous avons fait un très mauvais début de saison en raison d'un manque de sérieux de la part des joueurs qui sont trop souvent absents

Pas facile de monter une équipe pour les responsables d'équipes.

Nous espérons que tout le monde se remettra en question car il ne faut pas oublier que c'est un sport collectif et qu'il y a aussi des dirigeants qui se dévouent pour le club.

Les manifestations pour l'année 2014 en prévision du calendrier des fêtes lors de l'Assemblée Générale du comité des fêtes sont les suivantes :

- Samedi 7 Juin 2014 :
- Tournoi de sixte au stade
- Dimanche 6 Juillet 2014 :
- Méchoui au stade
- Samedi 23 Août :
- Moules Frites au stade

- Samedi 29 Novembre :
- Soirée foot à la salle des fêtes

Nous tenons à préciser que tous les jeunes qui sont nés en 2008 peuvent s'inscrire au club. Pour tout renseignement s'adresser à

⇒ M. TOURON JEAN MICHEL - 20 Rue Maisonnay - 86350 CHATEAU GARNIER Tel : 05 49 87 74 42 ou 06 48 18 63 67

⇒ M.LAFRECHOUX Jean Michel - 17 Rue Gérard Baudoux - Cité bois de la Barrière - 86350 CHATEAU GARNIER Tel : 05 49 87 40 15 ou 06 21 53 70 41

Le club remercie également les compagnes de joueurs et dirigeants pour leur bénévolat lors de ces manifestations et leur patience tout au long de la saison.

Nous tenons à remercier à nouveau la municipalité pour sa subvention et son aide matérielle ainsi que les supporters, les artisans commerçants pour leur générosité ainsi que tous ceux qui nous accueillent lors de la présentation des calendriers.

Le Comité des Fêtes

Activités :

2013 a vu l'arrivée d'un nouveau Président en la personne de M. Gilles DOU-TEAU succédant ainsi à Mme Éliane BARREAU et M. Claude BERNARDIE auparavant.

Plusieurs manifestations ont eu lieu comme d'habitude :

- ⇒ Les randonnées Gencéennes
- ⇒ Course cycliste « la Michel Grain » avec le besoin de signaleurs afin d'assurer la sécurité au passage des coureurs sur notre commune

⇒ Le 14 avril, loto en collaboration avec l'association La Pêche « Le Beau Gardon », organisatrice cette année 2013. Un résultat positif de 106,79€ a été réalisé pour chacune des associations.

⇒ Participation à la sonorisation pour les lotos, belotes, 8 mai et 11 novembre.

⇒ Foire de Château-Garnier très réussie, le beau temps étant au rendez-vous (compte-rendu à la rubrique foire de Château-Garnier)

Notre assemblée générale a eu lieu le 6 décembre, quelques nouveaux membres du bureau ont été élus, mais le bureau reste inchangé.

Dans une ambiance conviviale, l'équipe essaie d'apporter quelques nouvelles idées avec la participation des associations locales, Merci à tous.

En cette fin d'année les membres du Comité des Fêtes vous présentent leurs vœux chaleureux pour 2014.

La Communauté Locale



Bonjour à toutes et à tous,

Voici quelques nouvelles de notre communauté et

des cérémonies qui ont marqué cette année :

– Le 30 juin, le Père Pierre Audebrand, a fêté ses 60 ans de sacerdoce dont 12 années passées au service des cinq communautés du secteur d'Usson. Une très belle cérémonie avec les prêtres du secteur et beaucoup de ses anciens paroissiens, venus avec nous pour cette journée de retrouvailles et d'amitié. Merci, à tous ceux qui ont participé aux cadeaux qui lui ont été offerts pour cette occasion.

– Le 20 octobre à Civray, une messe a rassemblé les paroissiens des 4 cantons du Pays Civraisien. Après le repas pris en commun, l'après-midi festive s'est déroulée avec des jeux pour les enfants au bord de la Charente et un

moment de réflexion pour les adultes.

Des changements sont envisagés dans cette nouvelle année.

Une paroisse a toujours un prêtre responsable, que l'on appelle curé.

A 75ans, les prêtres sont à la retraite, mais selon leur état de santé, ils assurent quelques services.

Leur nombre est en profonde diminution, d'où la réorganisation des nouvelles paroisses que notre Evêque met en place pour 2014.

En ce qui concerne notre «paroisse nouvelle» qui va être installée par notre Evêque Mgr Pascal Wintzer, celle-ci comprendra les secteurs de Civray, Gençay, Couhé, Charroux et Usson.

La vie des communautés chrétiennes locales est indispensable pour la vitalité de cette nouvelle paroisse. Et les prêtres résidents actuellement continueront d'exercer leur ministère dans la mesure de leurs possibilités ; jusqu'au jour où il y aura sur cette nouvelle paroisse une messe dans un lieu fixe tous les dimanches à 11h00.

Mais chaque église restera ouverte le dimanche et les communautés chrétiennes qui le souhaitent pourront se réunir pour une assemblée de prière.

Dans chaque église de cette nouvelle paroisse on pourra trouver les noms des personnes à contacter pour les baptêmes, les mariages, les sépultures et autres services.

Pour cette fin d'année, il est prévu à Château-Garnier comme d'habitude, une Soirée Pyjama pour les petits à la mi-décembre.

La Veillée de Noël aura lieu à Usson, le mardi 24 à 19h00 et la messe du Jour de Noël le mercredi 25 à 11h00 à Château-Garnier.

Une date à retenir pour 2014 : 1^{ère} communion et Profession de Foi : Dimanche 8 juin 2014 Jour de la Pentecôte à 11h00 à Usson.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à bientôt :

J-Christophe Ressegand

Le Comité d'Échanges Culturels et de Jumelage

Le Comité d'Échanges Culturels et de Jumelage a commencé l'année 2013 par son assemblée générale.

Dans l'été, une délégation s'est rendue en Autriche les 28-29-30 juin pour répondre à l'invitation qui nous avait été adressée par nos Amis de TRAGWEIN. Sept personnes ont participé à cet échange, Annie, Jean-Marie et Jean-Christophe RESSEGAND, Marie-Françoise et Alain VILCHANGE, Sylvie DELHOMME et Jean-Paul MESMIN. Les trajets d'une distance d'environ 1 400 Kms chacun ont été effectués en voitures avec un départ le jeudi 26 au matin et un retour en deux temps, le dimanche soir et le lundi.

Une partie de notre délégation a été hébergée dans le magnifique centre d'accueil du GREISINGHOF. Il s'agit d'un

centre religieux, propriété de la congrégation des Marianistes où 7 prêtres officient encore aujourd'hui mais dont l'activité est en partie orientée vers l'hébergement et les séminaires. C'est d'ailleurs ici que nous avons eu la chance et le plaisir de retrouver le père Joseph dont nous avons fait la connaissance il y a une dizaine d'années et dont nous avons perdu la trace depuis. Un personnage attachant et d'une grande culture, parlant évidemment un français impeccable et dont on ne se laisserait pas d'entendre le discours. La famille RESSEGAND a été hébergée chez notre ami Alex GUSENBAUER.

Étaient présents bien sûr, et en grand nombre (un bus complet plus une voiture) nos amis Allemands d'Amöneburg, Mardorf, Rossdorf et Erfurtshausen ainsi qu'une délégation italienne de trois personnes.

Cette rencontre 2013 s'est déroulée dans un contexte de crise et de pénurie car nos amis Autrichiens n'avaient pas pu obtenir la subvention européenne généralement sollicitée et parfois indispensable pour ce genre d'événement. Malgré ces conditions, ils ont été félicités pour l'organisation de cet échange qui, de l'avis général, était particulièrement réussi avec au programme :

Le Vendredi 28 :

- Matin : Libre – Promenade dans la campagne dans les environs de TRAGWEIN.
- Après-midi : Accueil officiel des participants.
- Soir : Visite de la cidrerie PANKRAZHOFER (fille de Johana EDER) avec dégustation et repas à la ferme.

Le Comité d'Échanges Culturels et de Jumelage

Le Samedi 29 :

- **Matin :** Visite du camp de travail de MAUTHAUSEN situé à 20 Kms de TRAGWEIN. Un endroit dont on ne ressort évidemment pas indemne. Mettre au programme du séjour cette visite était assez courageux de la part des organisateurs autrichiens, de surcroît vu la composition des délégations en présence. Nous pouvons les en remercier car ce fut un moment particulièrement poignant et en dehors du fait que cela a enrichi nos connaissances, cela a resserré encore un peu plus nos liens. Inutile d'entrer ici dans le détail de cette visite mais seulement encourager ceux d'entre vous qui passeraient un jour à proximité à faire le détour pour visiter cet endroit. Pour « l'anecdote » si on peut dire, au mémorial à l'intérieur du camp, nous avons vu une plaque sur laquelle il est écrit : « Jean Arnault, mort pour la France à Mauthausen le 16 avril 1945. Ses amis de Chauvigny et de Leignes ». Là, ça devient soudainement plus réel et on se sent un peu plus concerné.....
- **Début d'après-midi :** Réunion officielle des représentants des délégations.
- **Milieu d'après-midi :** Visite très intéressante du musée des Châteaux forts au Château de REICHENS-TEIN.
- **Soir :** Feu de Saint-Jean à TRAGWEIN avec repas champêtre. En réalité il s'agit d'un immense feu qui est allumé chaque année en l'honneur de Saint-Pierre et Saint-Paul patrons de l'église locale.

Le Dimanche 30 :

- **Matin :** Messe
- **Midi et après-midi :** Repas et cérémonie officielle de l'échange avec discours

A notre retour d'Autriche, nous avons appris le décès de notre ami Umberto PICCIONI l'emblématique membre et

ancien Président du Comité de jumelage de TUORO SUL TRASIMENO.

Le dimanche 1^{er} septembre, nous avons organisé notre traditionnelle journée culturelle qui nous a menés cette année dans le nord-Charente avec le programme suivant :

- ⇒ **Matin :** NANTEUIL EN VALLEE avec la visite guidée du village puis de l'ancienne Abbaye et enfin du parc.
- ⇒ **Midi :** Traditionnel pique-nique de groupe à midi qui est un moment particulièrement convivial.
- ⇒ **Après-midi :** Visite du musée de l'école de SAINT GERVAIS. Un retour dans le temps très intéressant avec en prime la Dictée faite par nous tous sur les bancs de cette école reconstituée dans les moindres détails. La dictée en question, lue par une institutrice « de l'époque », est extraite du cahier d'un écolier de cette même école publique de garçons qui, en 1911, avait fait deux fautes. Nos copies n'ont pas été corrigées mais certaines, paraît-il, en contenaient plus !
- ⇒ Et pour terminer, une visite guidée particulièrement détaillée du village de VERTEUIL. Visite de l'église, des abords du Château, des ruelles, de plusieurs anciennes maisons caractéristiques de l'époque avec les précisions qui conviennent sur la famille DE LA ROCHEFOUCAULD.

Une fois de plus cette journée, culturelle avant tout, mais aussi particulièrement conviviale et peu coûteuse a fait l'unanimité auprès des participants. La destination et le programme de la prochaine qui aura lieu le 7 septembre 2014 seront définis lors de l'assemblée générale.

L'année 2014 s'annonce normalement très chargée pour le Comité car c'est CHATEAU GARNIER qui doit organiser la prochaine rencontre de Jumelage. Dans le cadre de cette manifestation,

nous devons accueillir environ 80 personnes pendant plusieurs jours et c'est une organisation particulièrement lourde et coûteuse.

Or il se trouve qu'en dehors de l'aspect financier, un tel projet nécessite un investissement humain. Cela suppose en effet une mobilisation importante en nombre de personnes et en temps d'intervention pour chacun. Du temps à y consacrer pendant l'échange mais surtout beaucoup de temps à donner pour la préparation pendant plusieurs mois.

Or il se trouve que la période que nous traversons actuellement est à l'évidence peu propice à la mobilisation pour une action collective ou pour une cause de ce type. Pour dire vrai c'est même plutôt dans le sens inverse, vers des projets purement individuels et familiaux, que s'orientent les gens. Et il faut ajouter à cela le fait qu'à CHATEAU GARNIER, on retrouve souvent les mêmes personnes dans différentes associations et qu'il y a – c'est bien compréhensible – un phénomène d'épuisement.

Aussi, devant le risque que constitue le lancement d'une telle opération, il convient d'y regarder à deux fois pour s'assurer que les moyens sont là et que les forces en présence sont suffisantes.

C'est pourquoi, en accord avec Monsieur le Maire, une réunion va prochainement être tenue par le Comité E.C.J. et les associations les plus concernées afin de prendre une décision rapide quant au maintien ou au report de cette rencontre de 2014 à CHATEAU-GARNIER.

Dans cette attente, nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année 2013 ainsi qu'une très bonne année 2014.

Pour le Comité d'Échanges Culturels et de Jumelage,

Le Président : Jean-Paul MESMIN

L'ACCA

L'année de chasse 2013-2014 compte 67 chasseurs. Ce fut une année particulière, vu la grandeur de couvert en cultures en petit gibier, lâchers, qui selon les échos ont contenté nos chasseurs.

Je tiens à remercier les chasseurs pour le respect des règles concernant le lièvre, notamment de me prévenir après chaque prélèvement et retourner les

bracelets non utilisés. Pour la 2^{ème} année, l'ACCA avait un quota de 42 lièvres et 35 ont été prélevés.

Je remercie également les propriétaires, sans qui la chasse serait réduite à néant, ainsi que les chasses gardées pour leur accueil pendant les chasses en commun.

D'autre part, si vous avez été victime de dommages causés par la petite faune

sauvage sur vos biens (élevage de volailles, isolation de maison, etc...), ces dommages doivent être recensés et donc faire l'objet d'une attestation. Cette attestation n'a pas pour but l'indemnisation des dégâts mais correspond à une simple déclaration. Pour obtenir le modèle de l'attestation, merci de me contacter

Merci à tous et bonne année 2014

Les Foires de Château-Garnier

Si le 22 de chaque mois, seul un ou deux commerçants permettent aux Castelgarnierois de se souvenir que c'est le jour de la foire, il n'en était pas de même jusqu'au milieu du siècle dernier.

En effet, parmi les plus grosses foires, celle de Château-Garnier était réputée, avec Joussé, pour son marché aux cochons. (Le lien est à faire avec le Tableau de St Antoine).

De très nombreux négociants de bestiaux faisaient le déplacement (jusqu'à 300 km). La foire a décliné à partir des années 60.

→ Les cochons étaient répartis sur la place du Champ de Foire (l'actuel Square Amöneburg) ce qui en son temps a incité le Dr Loubersac à installer son cabinet vétérinaire en face. Sur ce Champ de Foire, il y avait des toilettes (détruites dans les années 70) et 2 buvettes temporaires.

→ Les veaux étaient attachés de part et d'autre de la route de St Martin l'Ars sur environ 150 m. On a compté jusqu'à 800 veaux. Pendant une dizaine d'années, il y a eu également des veaux de lait (500 à 600)

→ Les chevaux, eux trouvaient leur place de part et d'autre de la route de Joussé.

→ Sur l'actuelle Place de l'Europe, on trouvait les vaches et à certaines périodes de l'année des broutards.

→ Les volailles qui se trouvaient sur la Place du Champ de Foire, ont été transférées, faute de place, à une époque sur la place de l'église

→ Les forains se répartissaient sur la Place de l'Europe, dans les halles (qui jusqu'à la fin de la guerre vers 1947 ressemblaient aux halles de Joussé avec une charpente métallique) et sur l'ensemble du centre bourg.

A certaines périodes de l'année la foire redoublait d'activité et s'étalait parfois sur 2 jours:

- De septembre à octobre, très grosses foires aux broutards (en liberté semble-t-il)

- Les Foires de loue : les gens se louaient comme domestiques dans les fermes qui avaient besoin de main d'œuvre à certaines périodes de l'année :

- ◆ A la St Michel pour les couvrailles.
- ◆ A la St André pour arracher les topinambours, faire le bois...
- ◆ A la St Jean (surtout à Joussé) pour les foins.

Chaque 22, les rues de Château-Garnier étaient noires de monde et les bars et Hôtels étaient bondés. Les gens dételait leurs chevaux et les attachaient à des anneaux (on en trouve quelques vestiges au bâtiment Barrié et sur la route de Joussé). Les carrioles s'étiraient jusqu'en haut de Joussé (péage dans le bas Bourg après le pont)

- Hôtel des Voyageurs (Point Santé)
- Hôtel Cousin (chez Léobet)
- Hôtel Poupard (chez M. Mme Urbain)
- Café Seine
- Café Rocher, Charron de métier actuellement Mme Roy)
- Café Barrié
- Café Grémillon (Le Castel)
- Café-Restaurant Berger
- Café Bellaud...

Il y avait une trentaine de cafés et les plus importants vendaient selon les témoignages recueillis une demi-barrique de vin chacun (110 l) voir une barrique pour certains.

Pour le retour, les chevaux savaient reconnaître leur chemin pour regagner leurs écuries, certains propriétaires cuvait consciencieusement dans le fond de la carriole.

Bref, les foires de Château-Garnier étaient le reflet d'une époque révolue que les plus jeunes d'entre nous ont de la peine à appréhender.

Elles font partie de l'histoire de notre commune et si certains lecteurs possèdent des témoignages, des documents ou des photos, merci de nous en faire part afin que tout un pan de la vie de notre bourg ne tombe pas dans l'oubli.

La page souvenir

Photo de classe de Mme LEVEQUE - ANNEE SCOLAIRE 1945



Merci à Mme BREVET Andrée de nous avoir permis de publier cette photo.

Également merci à Mmes BONNIN Claudette - TOURON Christiane - VETAULT Jacqueline d'avoir fait appel à leurs souvenirs

14. MOREAU Nicole
 15. BUGEON Andrée
 16. MAGNAN Christiane
 17. ARTUS Gilda
 18. GOUJON Jacqueline
 19. AUDOUIN Gisèle
 20. GETREAU Josette
 21. AUDE Andrée
 22. BERNARD Jacqueline
 23. SINTURAT Roselyne
 24. COURTOIS Antoinette
 25. VIGNAUD Eliane
 26. PERAUD Janine

1. Mme LEVEQUE Institutrice
 2. TALBOT Marie-Thérèse
 3. HEBRAS Eliane
 4. DELAGE Eilette
 5. THIMONIER Danièle
 6. MASSON Aline
 7. MERCIER Colette
 8. HEBRAS Colette
 9. ALEGAND Micheline
 10. CHEVRIER Colette
 11. TROMAS Janine
 12. FUMERON Marie-José
 13. LANCEREAU Jeanne

La clique

Photo



Merci à Claudette de nous avoir transmis cette photo

Jean-Louis LANCEREAU	⇒	Maurice LOUDET	⇒	Marcel VIAUD	⇒
Michel HEBRAS	⇒	Michel LOUDET	⇒	Daniel HEBRAS	⇒
Rémy ROUCHER	⇒	Jacques BAUDET	⇒	Jean BERGER	⇒
Jean-Jacques MOINEAUD	⇒	Jean-Pierre BAUDIFFIER	⇒	Raymond BERGER	⇒
Émilien BELLAUD	⇒	Pierre BARILLET	⇒	Maurice LOUDET	⇒
Auguste VALADE	⇒	Camille ROY	⇒	Hervé ARLOT	⇒
Jean-Pierre HEBRAS	⇒	Jean GOURDON	⇒	Marcel FUMERON	⇒
Bernard HEBRAS	⇒	Jean-Marc MAGNAN	⇒	Jean-Claude LOUDET	⇒
Gérard ARTUS	⇒	Jean-Noël FUMERON	⇒	Aimé BOIREAU	⇒
Jacques MOREAU	⇒	Jean-Claude GOURDON	⇒	Marcel HEBRAS	⇒
Au 1er rang :		Au 2 ^{ème} rang :		En haut de gauche à droite :	

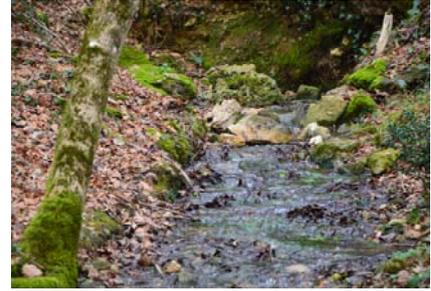
Patrimoine insolite de notre commune

La fontaine du Seigneur

Sur la route de Saint Martin-l'Ars, il y a une source dont on se servait pour abreuver les animaux. C'est *la fontaine du Seigneur*. Les eaux de cette fontaine alimentent le Clain, On raconte qu'autrefois, lorsqu'on s'en approchait, on pouvait voir des moines qui sortaient du fond de l'eau...Mais il y a bien longtemps.

Il y a quelques décennies, les lavandières venaient y rincer leur linge, en hiver, l'eau y était moins glacée qu'au Clain.

Un pêcheur a même affirmé, que la seule eau qu'il buvait, était celle de *la fontaine du Seigneur* quand il allait à la pêche!



La fosse à la biche

Les châtelains de Moiseau, près de Joussé, pratiquaient la chasse aux gros gibiers. Un jour, ils blessèrent une biche dans les bois des Chevreaux.

Cette biche, poursuivie par les chiens, arriva à cette fosse, se jeta dans l'eau puis disparut. Et c'est depuis ce temps- là que cette fosse est connue sous le nom de *Fosse à la Biche*.

Aujourd'hui, c'est une mare qui recueille les eaux de ruissellement et qui lorsqu'elles sont très abondantes coulent jusqu'au Breuil pour se déverser dans le Clain.

Pour s'y rendre, il faut prendre le chemin situé en face de la route de la Pigerie, continuer environ quatre cent mètres, elle se trouve sur la gauche un peu cachée par la végétation.

Près du village de l'Epine, dans un bosquet a été aménagée une jolie construction pour assurer la pureté de l'eau de la source, la sécurité des personnes et des animaux. En effet, un réservoir a été construit sur une profondeur d'environ 1,50 mètre avec de belles pierres taillées qui forment un rectangle surplombé d'une voûte, une porte en bois venait fermer l'édifice. Cette fontaine est très en contrebas de la parcelle de terre, des petites marches de pierre permettaient d'y descendre. L'eau de la source s'écoule sur le devant et vient remplir une mare qui permettait d'abreuver les animaux puis elle s'écoule dans un fossé avant de rejoindre le Drion



La fontaine de L'Epine



La fontaine de Chez Le Brun

La fontaine de Chez le Brun a été aménagée avec des pierres calcaires de façon à former une réserve peu profonde afin de pouvoir puiser de l'eau ou bien laver le linge. Pendant les années de grandes sécheresses les femmes de Saint Romain (la Rouère) venaient y faire leur lessive et les hommes y remplir des cuves d'eau pour les animaux.

La terre de notre commune étant très acide, elle a besoin pour développer sa fertilité de recevoir un amendement en chaux (calcaire cuit puis broyé) ou bien en marne (roche trouvée dans la nature et présente dans le sous-sol de notre commune).

Depuis très longtemps, les agriculteurs ont extrait du sol de la marne avec les moyens qu'ils avaient à leur disposition, souvent des outils manuels et rudimentaires c'est ce qui explique la présence de fosses appelées marnières qui se sont remplies d'eau.

Les établissements Iribaren exploitent près du village des Grandes Forges un important filon de marne.

Quelques fours à chaux étaient aussi aménagés sur notre commune, beaucoup ont disparu, notamment au Petit Pin. Ce dernier était situé au bord de la route après le bois de Monchandy, il a été détruit car un bovin était tombé à l'intérieur et les éleveurs des alentours ont dû démolir le four pour sortir l'animal, ensuite, il a été comblé par des gravats pour éviter les accidents.



Four à Chaux propriété de M. MARTIN Christophe

Vous avez dit Château-Garnier !!!

Vous connaissez tous Château-Garnier, certains ont connaissance d'un autre Château-Garnier lieu dit de la commune de Thorame Basse, là où Jean-Paul MESMIN, Président du Comité d'échange culturel et de jumelage voulait que nous établissions une rencontre.

Mais peut-être avez-vous entendu parlé d'un autre Château-Garnier ? Mais où se cache-t-il celui-là ?

Eh bien dans le Jura où nous l'avons découvert lors d'une randonnée, par pur hasard, par une belle journée de mai. Quelle n'a pas été notre surprise en découvrant le nom de Château-Garnier !!!

Située sur la commune de Bonlieu, c'est l'une de 7 cascades du lieu que l'on appelle « Cascades du hérisson ». Hérisson est le nom du torrent qui alimente ces cascades et qui prend sa source au saut Girard né des eaux du lac de Bonlieu et du lac d'Ilay. Que notre France est belle !!



Le Saut Girard



La Cascade de Château-Garnier

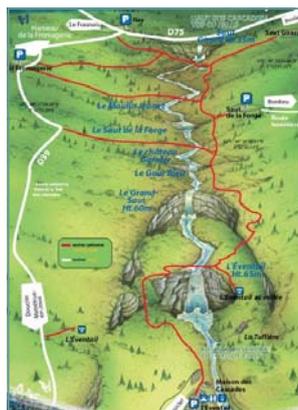


La cascade de l'éventail 65m de haut

SON HISTOIRE :

En 1680, les habitants de Bonlieu cèdent un pré à la famille Grappe, meuniers, déjà détenteurs du moulin de Jeunet plus en amont. Celle-ci y installe d'abord une maison autour de laquelle elle cultivera le chanvre, puis, quelques années plus tard, la transformera en moulin, construisant un magnifique aqueduc en pierres complexe et imposant pour l'alimenter en eau.

Au début du XIXe siècle, Jean-Joseph GARNIER, rachète la maison-moulin pour en faire le « Château-Garnier ». Il vivra ainsi seul avec son domestique jusqu'à sa mort en 1834. Trois ans plus tard, le bâtiment est démantelé, les parcelles attenantes et l'aqueduc rachetés d'abord par un percepteur, puis par un notaire qui les conservera en l'état jusqu'en 1902, date à laquelle ses héritiers céderont le tout à « l'Union Électrique ».



La page du gourmet

Recipe English cake : Classic Victoria Sandwich

The cake

200 g Caster Sugar
200g Softened butter
4 Eggs
200g Self raising flour
1 tsp Baking Powder

The filling

100g butter softened
140g icing sugar sifted
Vanilla extract
340g strawberry jam

Pre- heat oven to 190c

Butter two 20cms sandwich tins and line with baking paper

In large bowl beat all the ingredients together until you have a smooth, soft batter

Divide the mixture between the tins, smooth the surface with a spatula.

Bake for 20 minutes until golden.

Allow to cool completely.

To make the filling beat the butter until smooth and creamy, gradually beat in the icing sugar, add the vanilla extract.



Recette gâteau anglais

Sandwich Victoria classique



Le gâteau :

200g de sucre
200g de beurre ramolli
4 œufs
200g de farine à gâteaux
1 cuillère à café de levure

La garniture

100g de beurre ramolli
140g de sucre glace tamisé
Extrait de vanille
340g de confiture de fraises

Préchauffer le four à 190C

Beurrer deux moules de 20cms et les chemiser de papier sulfurisé

Dans un grand bol, battre tous les ingrédients ensemble jusqu'à obtenir une

pâte lisse et douce.

Répartir le mélange entre les moules, lisser la surface avec une spatule

Cuire au four pendant 20 minutes jusqu'à coloration dorée. Laisser refroidir complètement.

Pour la garniture, battre le beurre jusqu'à consistance lisse et crémeuse, incorporer graduellement le sucre glace, ajouter l'extrait de vanille.

La page du gourmet

Le farci Poitevin

Ingrédients

1 gros chou coupé fin	Un peu d'huile
1 grosse poignée d'oseille	1 poignée de ciboulette ciselée
1 laitue coupée en fines lanières	1 bouquet de persil ciselé
1 blanc de poireau émincé	1 grosse poignée de pain rassis trempé dans du lait
3 oignons émincés	8 œufs dont 4 durs et écrasés
600g de lard gras coupé en dés	

Pour la cuisson

Des grandes feuilles de chou fourragé ou les feuilles vertes du chou qui sert pour le farci
Un filet à farci

Préparation :

Verser un peu d'huile dans un grand récipient, faire fondre le lard gras.

Ajouter les oignons, laisser revenir doucement puis mettre le chou, laisser cuire sans coloration puis ajouter le blanc de poireau, la salade, l'oseille, le persil et la ciboulette.

Saler, poivrer, épicer laisser cuire le tout au moins une 1 /2 heure .

Mettre de l'eau salée dans un grand faitout et porter à ébullition.

Hors du feu, ajouter le pain trempé, la farine, les œufs durs écrasés et les crus à la préparation précédente. Rectifier l'assaisonnement selon votre goût.

Dans un saladier, étendre le filet et le garnir de grandes feuilles de chou que l'on aura ébouillantées, il faut les chevaucher sur plusieurs épaisseurs pour éviter que le farci ne prenne l'eau.

Remplir de la farce et rabattre les feuilles pour former le farci, refermer le filet en tirant sur la ficelle du pourtour, faire tourner le farci et nouer le filet de façon à ce qu'il soit bien serré.

Faire cuire dans l'eau bouillante pendant 3 heures.

Le farci peut être dégusté chaud ou froid.

Nous remercions Madame Christiane Touron de partager sa recette.



Le Gâteau aux carottes et aux épices

Ingrédients :

- 350 g de carottes râpées
- 200 g de farine
- 125 g de beurre
- 150 g de sucre en poudre
- 2 œufs
- 1sachet de levure chimique
- 1 cuillère à café de cannelle
- 1 cuillère à café de gingembre
- 1 cuillère à café de cardamome
- 1 cuillère à café de noix de muscade
- 100 g de raisins secs

Préparation :

Éplucher et râper finement les carottes. Faire fondre le beurre.

Dans un saladier, fouetter les œufs et le sucre puis ajouter peu à peu la farine et la levure.

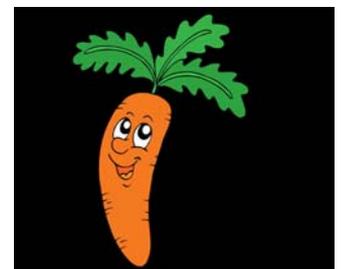
Ajouter le beurre à la préparation tout en continuant à mélanger.

Mettre les épices, les raisins secs et les carottes puis mélanger délicatement.

Verser dans un moule à cake.

Faire cuire 50 minutes à 175°.

Merci, à Marylène Rouet de nous avoir donné cette recette qu'elle a réalisée à la cantine pour « la semaine du Goût ».



La page anglaise : Ten years in France !

In March 2014 we will have lived in France for 10 years, 1 year in Champagné- St -Hilaire and 9 years here in Château-Garnier. These 10 years have passed very quickly and during them we have had some really good times and some disasters.

The first year in Champagné- St- Hilaire we spent a lot of time exploring the area on foot, by bike and on our horses and we still love the fact that here in France there are just hundreds of kilometers of well-kept footpaths. We settled very quickly in the village, life as it was not a lot different to the life we had lived in England. Our biggest problem was that we spoke very little French – “deux bières s’il vous plait” being about the limit of our conversation and our accent was so poor that even that was often not understood!!! We quickly found a french teacher and started on the arduous journey of learning this very complicated language. At the same time we tried to get involved in as much as we could at the tourist office, local committees and joined a few walking groups. These activities helped us to meet lots of people and make new friends.

The house we originally had in Champagné-St-Hilaire had been bought

originally as a holiday home and we realized after several months if we wanted to live in it full time it would need a lot of updating , it was also very small and had no land for our three horses. We decided not to update it but to look for a more suitable property. We came upon Horeb around Christmas time – the weather was awful but we just fell in love with the location and the views, we knew there would be a lot of work to be done to make it how we wanted. The works have taken a long time, longer than we realized they would, but we are now starting to see it all take shape. It took various bad experiences with artisans for us to realize that:

→Rule 1 - only use artisans that have been highly recommended by various people – one recommendation does not make a good artisan – it is probably his brother!!!

→Rule 2 – read the devis carefully and make sure everything is written down to avoid misunderstandings

→Rule 3 – Keep watching them to be sure they are doing what you want.

→Rule 4 – If you cannot find artisans who are happy with rules 1-3 do it yourself!!!!

Once we had settled and work was progressing on I decided to start my own soft furnishing business, once more this would provide lots more challenges. However after having completed enough paperwork to fill the national archives the business was launched in November 2007. Unluckily for me this was also the same time as the banking crises and so everybody stopped spending. However although the first two years were quiet since then the work has been non-stop. Having a business has helped enormously in integrating as not only is it clients I meet through the business but suppliers, other artisans and members of the Chambre de Métiers et de l’artisanat.

If I was to look at some of the best events during the last 10 years, it is quite difficult, perhaps, the tour de France finish at Super Besse and Tartuffe, our Baudet de Poitou arriving.

We have no regrets of having moved to France; the last 10 years have been amazing, we have many new friends and have learnt many new skills - in renovation, landscaping and gardening, but perhaps the most important - a new language.

Some useful words - Quelques mots utiles

La tête	Head
Les dents	Teeth
Le ventre	Stomach
Le genou	Knee
L’oreille	Ear
La gorge	Throat
Le bras	Arm
Le dos	Back
La jambe	Leg
J’ai mal à la tête	My head hurts
J’ai mal au ventre	My stomach hurts
J’ai mal à l’oreille	My ear hurts

La page anglaise : dix ans en France !

En Mars 2014, nous habiterons en France depuis 10 ans, 1 an à Champagné -Saint-Hilaire et 9 ans à Château Garnier. Ces 10 années, pendant lesquelles nous avons eu de très bons moments et des catastrophes,

ont passé très vite.

La première année à Champagné -Saint-Hilaire, nous avons passé beaucoup de temps à explorer la région à pied, à vélo et à cheval. Nous aimons la France parce qu'il y a des centaines de kilomètres de sentiers bien entretenus. Nous nous sommes insérés très rapidement à la vie du village car elle n'était pas très différente de la vie que nous avions vécue en Angleterre. Notre plus gros problème était qu'on parlait très peu le français - <<Deux bières, s'il vous plaît>> étant la limite de notre conversation et notre accent était si mauvais que souvent nous n'étions pas compris! Rapidement, nous avons trouvé un professeur de français et avons commencé à apprendre cette langue très compliquée. En même temps, nous avons essayé de nous impliquer autant que nous le pouvions à l'Office du Tourisme, dans des associations et rejoint quelques groupes de randonnées. Ces activités nous ont permis de rencontrer beaucoup de gens et de faire la connaissance de nouveaux amis.

La maison que nous avons à l'origine, à Champagné -Saint- Hilaire avait été achetée comme une maison secondaire et nous

avons réalisé après plusieurs mois que si nous voulions y vivre à temps plein, elle aurait besoin de nombreuses rénovations. Elle était également très petite et n'avait pas suffisamment de terre pour nos trois chevaux. Nous avons décidé de ne pas faire les rénovations mais d'en chercher une autre plus adaptée à nos besoins. Nous sommes tombés sur « Horeb », autour de Noël. Le temps était horrible, mais nous sommes juste tombés amoureux de l'endroit et des paysages. Nous savions qu'il y aurait beaucoup de travail à faire pour changer et que ce soit comme nous le voulions. Les travaux ont pris beaucoup de temps, plus long que nous avons imaginé mais nous commençons maintenant à voir des améliorations. Il a fallu plusieurs mauvaises expériences avec les artisans pour nous rendre compte que :

→Règle 1 - Utiliser uniquement des artisans qui ont été fortement recommandés par plusieurs personnes - une recommandation ne fait pas un bon artisan – c'est probablement son frère !

→Règle 2 - Lire les devis attentivement et s'assurer que tout est écrit pour éviter les malentendus.

→Règle 3 – Les regarder travailler pour être sûr que ce qu'ils font c'est ce que vous voulez.

→Règle 4 - Si vous ne trouvez pas d'arti-

sans qui correspondent aux règles 1 à 3, faites-le vous-même !!

Une fois installé et les travaux en voie de réalisation, j'ai décidé de lancer une entreprise de décoration intérieure. Ainsi, après avoir rempli suffisamment de paperasses dignes des archives nationales, l'entreprise a été lancée en novembre 2007. Malheureusement pour moi, c'était aussi l'époque de la crise bancaire et tout le monde arrêta de dépenser. Cependant, bien que les deux premières années aient été calmes, depuis le travail est non-stop. Avoir une entreprise nous a énormément aidé à nous intégrer : non seulement pour rencontrer des clients, mais aussi des fournisseurs, artisans et membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Si je devais garder quelques-uns des meilleurs événements au cours des 10 dernières années, c'est assez difficile, mais je choisirais peut-être : l'arrivée du Tour de France à Super Besse et Tartuffe, notre Baudet du Poitou.

Nous n'avons pas de regrets d'avoir emménagé en France, les 10 dernières années ont été incroyables, nous avons beaucoup de nouveaux amis et avons acquis beaucoup de nouvelles compétences - dans la rénovation, l'aménagement paysager et le jardinage, mais le plus important - une nouvelle langue. Nous avons "A Good Life"- La vie est belle !

Some useful words - Quelques mots utiles

J'ai mal aux dents	I have tooth ache
Je me suis fait mal à la tête	I have hurt my head
Je me suis fait mal aux yeux	I have hurt my eyes
Je me suis fait mal au dos	I have hurt my back
Je me suis fait mal à l'oreille	I have hurt my ear
Je suis malade	I am ill
Je suis enrhumé(e) / j'ai la grippe	I have the flu
J'ai de la fièvre	I have a high temperature
Une ordonnance	A prescription
Un pansement	Dressing or plaster

Le calendrier des fêtes 2014

JANVIER :

- * Dimanche 5
Vœux Municipalité à 10h
- * Dimanche 19
AGO Eteurbeuil à 10h

FEVRIER :

- * Dimanche 2
AGO Comité culturel et jumelage à 10h
- * Vendredi 14
Belote Club Amitié à 14h
- * Dimanche 23
AGO Plan d'eau à 10h +

MARS :

- * Samedi 1er
AGO AFN
- * Dimanche 2
Concert Chorale Eglise
- * Samedi 15-Dimanche 16 et
Vendredi 21-Samedi 22
Théâtre
- * Samedi 29
Ouverture Plan d'eau
- * Samedi 29
Carnaval APE 15 h

AVRIL :

- * Dimanche 6
Loto Comité Fêtes+
Pêche 14h30
- * Jeudi 10
Repas Club de l'amitié
- * Samedi 26
Soirée Chorale 20h30

MAI :

- * Dimanche 11
Randonnée Gencéenne

JUIN :

- * Samedi 7
Tournoi sixte en nocturne
- * Lundi 9
Vide-Grenier Chorale
- * Samedi 21 ou 28
Fête de l'Ecole

JUILLET :

- * Dimanche 6
Méchoui du Foot
- * Lundi 14
Animation Foyer des Jeunes
Feu d'artifice

AOUT :

- * Samedi 23
Soirée Foot
- * Dimanche
Tournoi foot à 14h

SEPTEMBRE :

- * Vendredi 5
Belote Club de l'Amitié
- * Dimanche 7
Sortie culturelle Comité
d'Echange et Jumelage
- * Samedi 27 Dimanche 28
Fête du Jumelage
Foire de Château-Garnier

OCTOBRE :

- * Samedi 4--Dimanche 5
Enduro-Carpiste
- * Vendredi 10
Belote Chorale
- * Samedi 11
Club de l'Amitié
- * Vendredi 24
Concours tarot

NOVEMBRE :

- * Mardi 11
Banquet UNC - AFN
- * Samedi 15
Belote Plan d'Eau
- * Dimanche 16
Loto Club de l'Amitié
- * Dimanche 23
Belote AFN
- * Samedi 29
Soirée Football
- * Dimanche 30
AGO Comité des Fêtes

DECEMBRE :

- * Dimanche 7
Loto ACCA
- * Samedi 13
Arbre de Noël des Ecoles

Sommaire

Le mot du Maire	2
Horaires d'ouverture Mairie et Poste	
L'Etat Civil	3
Les numéros utiles	
La Foire de Château-Garnier	4
Le Fleurissement	
Les bâtiments communaux	5 –6
La voirie	6
Le point sur la centrale photovoltaïque	7
Le point sur les projets d'énergies renouvelables	
Le point sur le réseau d'assainissement	8
Le point sur le projet d'enfouissement des réseaux	9
Le point sur la réforme des rythmes scolaires	10
Le point sur les élections municipales	11
Le tableau de Saint Antoine	12
Les conseils municipaux	13 –19
La Communauté de Communes	20 –21
La gendarmerie	22
Communiqué	23
Office du Tourisme	24 –25
La page sociale	26-32
Les associations	33 –41
Les pages souvenirs et patrimoine	42 –45
Les pages des gourmets	46 –47
La page anglaise	48 -49
Le calendrier des Fêtes	51

COMITE DE REDACTION

:
François AUDOUX
Claudine CHEVAIS
Jacky GUINAULT
Huguette LEOBET
Sylvie MIGNON
Edwige MONFRONT
Angela STEPHENS

Publication assistée par ordinateur :

Isabelle AUDOUX
Audrey LAVAGNE
Michel ROUET
Françoise VETAULT

IMPRESSION :
RBS 86

Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal seraient très honorés de
votre présence aux vœux de la Municipalité :

Dimanche 6 Janvier à 10 h 00

Salle de Fêtes

86350 Château-Garnier

Un cocktail clôturera ces vœux.

